



URSY INFO

N° 30 / mai 2025



Montet

Sommaire

Le mot du Syndic	2	CFF carte journalière / Déménagement /	
Convocation assemblée communale	3	Attestation de domicile / Déclaration d'arrivée/départ /	
PV Assemblée communale du 17 février 2025.....	4-11	Fête Nationale 2025.....	26
Ursy - Compte de résultats 2024-2023.....	12-13	Statistiques communales au 31.12.2024 / Nuisances	
Ursy - Compte des investissements 2024-2023.....	14	sonores / Entretien routes / Analyses eau potable.....	27
Ursy - Clôture du compte de résultats 2024-2023.....	15	Rénovation bâtiment communal.....	28
Ursy - Bilan au 31.12.2024	16	Elimination gazon / Collecte déchets spéciaux / Bicubic /	
Ursy - Commentaires sur les comptes 2024.....	17-18	Consommons local / Repas à domicile /	
Montet - Compte de résultats 2024	19-20	Subsides assurance maladie / Pèlerinage des Marches.....	29
Montet - Compte des investissements 2024	21	Agenda manifestations et lotos / Ursy s'Anime /	
Montet - Résultats du compte général 2024.....	22	L'école d'Ursy fait son cirque / Repair Café.....	30
Montet - Bilan au 31.12.2024	23	MonAES	31
Montet - Commentaires sur les comptes 2024.....	24	L'app iGlâne / Prévention Senior	32
Permis de construire 2024.....	24-25	Tirs obligatoires / Tables conviviales.....	33
Anniversaires - 90 ans	25	Protection animaux forêt / Provisions domestiques.....	34
		50 ^{ème} jeunesse d'Ursy.....	35



Le mot du Syndic

Chers habitantes et habitants de la Commune d'Ursy,

La prochaine assemblée communale se tiendra le lundi 26 mai 2025. Elle portera principalement sur les comptes 2024 des deux anciennes communes. À cette occasion, les citoyennes et citoyens seront également appelés à élire les membres de la commission financière pour la fin de la législature, ainsi qu'à nommer l'organe de révision pour les exercices 2025 à 2027. Les nouveaux statuts de l'AGSO et le règlement communal relatif à l'accueil extrascolaire seront également soumis au vote. Vous trouverez tous les détails concernant ces différents points dans le présent bulletin.

Situation financière

Les extraits des comptes 2024 des deux anciennes communes sont insérés dans le présent journal. La maîtrise des charges, ainsi que des produits légèrement supérieurs aux prévisions, permet encore une fois de présenter des résultats plus favorables que ceux prévus par les budgets. Pour l'ancienne commune d'Ursy, l'excédent de produits est de CHF 34'430.- alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 588'556.-. En ce qui concerne l'ancienne commune de Montet, l'excédent de produits est de CHF 293'997.- alors que le budget prévoyait un excédent de produits de CHF 55'042.-. Je tiens tout de même à faire deux remarques au sujet de ces comptes. Tout d'abord, malgré des comptes 2024 positifs, nous devons constater que les charges augmentent nettement plus vite que les produits, et des mesures devront être prises dans un avenir assez proche pour maintenir l'équilibre des comptes communaux. Ensuite, je tiens encore à relever que l'étude des comptes

des deux communes ne permet pas de comparer leur santé financière. En effet, les situations sont très différentes, que ce soit du point de vue des charges d'infrastructures, du taux de l'impôt ou encore des prestations à la population, et des constatations basées sur une simple comparaison des différents postes ne seraient pas du tout significatives.

Transformation des bâtiments

Les travaux de rénovation, d'isolation et de remplacement des installations de chauffage des différents bâtiments communaux avancent bien. L'ancienne école d'Ursy héberge maintenant l'Accueil extrascolaire. Le bâtiment de l'école de Vauderens a été entièrement rénové et transformé. Depuis le début janvier 2025, c'est la crèche du P'tit Ourson qui occupe ce bâtiment. Nous venons aussi de terminer la rénovation du bâtiment de l'administration communale et de la salle de gym. Des portes ouvertes seront organisées le vendredi 4 juillet afin de permettre à tous les citoyens qui le souhaitent de visiter les locaux rénovés de l'administration communale et de l'AES.

Personnel communal

M. Gaël Vuillemin a rejoint l'équipe de l'AES le 1^{er} mars 2025, il occupe le poste de responsable du groupe des « grands ». Mme Christine Monnier a quant à elle été engagée au 1^{er} mai au poste d'intendante des salles communales de Montet et d'Ursy. Nous leur souhaitons une cordiale bienvenue au sein du personnel communal et beaucoup de plaisir dans leur nouvelle fonction. Le 1^{er} avril dernier, notre secrétaire communale, Mme Marie-Claude Conus a fêté ses 20 ans d'activité au sein de notre commune. Tout d'abord auprès de l'ancienne commune de Vuarmarens en tant que secrétaire communale, Mme Conus a

rejoint l'administration de la commune fusionnée d'Ursy au 1^{er} janvier 2012 en tant que secrétaire adjointe. Au 1^{er} janvier 2019, le conseil communal l'a nommée secrétaire communale et responsable de l'administration. Le conseil communal félicite Mme Conus pour cette belle fidélité envers notre commune et la remercie pour son implication et son travail. Nous espérons profiter encore longtemps de ses grandes compétences.

Je vous invite à prendre connaissance des informations diffusées dans ce journal communal. Les membres de l'exécutif ainsi que l'administration communale sont toujours à votre disposition en cas de question ou de problème.

La vie associative d'une commune passe aussi par les fêtes organisées tout au long de l'année. Notre société de Jeunesse organise une magnifique fête à l'occasion de son 50^{ème} anniversaire du 18 au 22 juin 2025. Des activités nombreuses et variées seront proposées tout au long de la fête; gageons que chacun y trouve une ou plusieurs à sa convenance. Notre Fanfare fête également un anniversaire cette année. Un souper de soutien sera organisé à l'occasion de leur 60^{ème} anniversaire le samedi 22 novembre 2025. Nous vous encourageons à soutenir nos sociétés locales en participant à ces manifestations.

Avant de conclure, je remercie toutes les personnes qui contribuent à la bonne marche de notre commune. J'adresse un merci tout particulier à mes collègues du Conseil communal, à l'ensemble du personnel communal ainsi qu'à toutes les personnes qui sont actives pour le bien-être des habitants et pour le plaisir de ceux qui nous rendent visite.

Philippe Dubey, Syndic



Commune
d'Ursy

CONVOCATION

Les citoyennes et les citoyens de la commune d'Ursy
sont convoqués en assemblée communale

Lundi 26 mai 2025 à 20h00

Salle communale - Ursy (Rue de l'Eglise 6)

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 février 2025*
2. Comptes 2024 – ancienne Commune d'Ursy
 - 2.1 Compte de résultats
 - 2.2 Compte des investissements
 - 2.3 Rapport de gestion
 - 2.4 Rapport et préavis de la Commission financière
 - 2.5 Approbation
3. Comptes 2024 – ancienne Commune de Montet-Glâne
 - 3.1 Compte de résultats
 - 3.2 Compte des investissements
 - 3.3 Rapport de gestion
 - 3.4 Rapport et préavis de la Commission financière
 - 3.5 Approbation
4. Nomination de l'organe de révision pour les exercices comptables 2025-2027
5. Approbation du règlement communal concernant l'accueil extrascolaire*
6. Approbation de la modification des statuts de l'Association de communes pour l'Adduction d'Eau de la Glâne Sud-Ouest (AGSO)*
7. Nomination de la commission financière
8. Divers

Le Conseil communal

* Le procès-verbal, le règlement communal et les statuts ne seront pas lus en assemblée communale.
Les documents soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés sur le site internet www.ursy.ch ou à l'administration communale durant les heures d'ouverture du guichet.



Procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 février 2025

Salle communale – Ursy – 20.00 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 5 du 31 janvier 2025, un affichage au pilier public et par une convocation individuelle.

Président : Philippe Dubey, Syndic
Scrutateurs : Dépraz Loïc, Rodhat Denis, Demierre Françoise
Présents : 112 citoyennes et citoyens (3.9 % de 2871 électeurs)

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale de la Commune d'Ursy du 11 novembre 2024
2. Procès-verbal de l'Assemblée communale de la Commune de Montet-Glâne du 7 mai 2024
3. Budget 2025
 - 3.1 Budget compte de résultats
 - 3.2 Budget compte des investissements
 - 3.2.1 Crédit d'engagement pour le renouvellement des télécommandes et transmission des données avec les stations externes (réseau d'eau potable)
 - 3.2.2 Crédit d'engagement pour la construction d'un collecteur d'eaux usées Ursy-Esmonts
 - 3.2.3 Crédit d'engagement pour la pose de l'éclairage public et de l'enrobé, zone des Terraux à Ursy
 - 3.3 Rapport des Commissions financières
 - 3.4 Approbation
4. Mode de convocation à l'Assemblée communale
5. Nomination de la commission d'aménagement
6. Nomination de la commission des naturalisations
7. Approbation du règlement sur les finances communales
8. Approbation du règlement de la Maternelle d'Ursy
9. Approbation de la modification des statuts du SLPP-GV (Service de logopédie, psychologie et psychomotricité Glâne-Veveyse)
10. Divers

A 20.00 heures, Monsieur Philippe Dubey, Syndic, ouvre l'assemblée. Il adresse une très cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Syndic nomme trois scrutateurs.

Il informe, qu'afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, ceci en conformité de l'article 3 du règlement d'exécution de la LCo. Cet enregistrement sera effacé, au plus tard après l'approbation du procès-verbal de la présente assemblée.

Quelques citoyens se sont excusés. M. le Syndic les remercie. Les noms ne sont pas cités mis à part Mme Marie-Claire Mottola, membre de la commission financière de Montet, Mme Isabelle Perrotet, membre de la commission des naturalisations de Montet et M. Pierre Praz, membre de la commission d'aménagement d'Ursy.

Finances – DCM/ Economie – artisanat PCI – sécurité	Julien Ronce	Patrice Conus
Constructions – terrain à bâtir – aménagement du territoire – parcs communaux	Patrice Conus	Philippe Dubey
Routes – trottoirs	Didier Dutoit	Régis Magnin
Eclairage public – édlité	Régis Magnin	Didier Dutoit
Approvisionnement en eau		
Protection des eaux		
Forêts – déchetterie	Julien Perriard	Chloé Savary
Bâtiments – conciergerie		
Aménagements extérieurs		
Culture – sport – loisirs		
Naturalisations		
Santé – Seniors+ Petite enfance	Christine Ruef Bayiha	Anne-Catherine Thévenaz
Instruction publique	Chloé Savary	Julien Perriard
AES – cimetièrre		
Affaires sociales – énergie	Anne-Catherine Thévenaz	Christine Ruef Bayiha
Développement durable		
Défense incendie/secours		

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale de la Commune d'Ursy du 11 novembre 2024

Le procès-verbal, joint au journal d'information du mois de janvier 2025, ne sera pas lu. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE : OUI 108 NON 0 Abstentions 4

- ✓ Le procès-verbal de l'assemblée du 11 novembre 2024 est accepté à la majorité des voix exprimées

M. le Syndic remercie Mme Marie-Claude Conus, Secrétaire communale, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

2. Procès-verbal de l'Assemblée communale de la Commune de Montet-Glâne du 7 mai 2024

Le procès-verbal, joint au journal d'information du mois de janvier 2025, ne sera pas lu. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE : OUI 108 NON 0 Abstentions 4

- ✓ Le procès-verbal de l'assemblée du 7 mai 2024 est accepté à la majorité des voix exprimées

M. le Syndic remercie Mme Chantal Bosson, andienne Secrétaire communale de Montet, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 février 2025

Tout d'abord, M. le Syndic propose une inversion des points de l'ordre du jour. Les budgets 2025 ayant été réalisés en tenant compte des règles qui se trouvent dans le règlement sur les finances communales, l'assemblée doit d'abord approuver ce règlement avant de voter les budgets. D'autre part, au point 8 de l'ordre du jour, il est prévu d'approuver le règlement de la Maternelle d'Ursy. Ce nouveau règlement a été envoyé pour examen préalable auprès des services concernés à la mi-novembre, mais nous l'avons reçu en retour qu'à la fin janvier. Les modifications demandées n'ont pas pu être apportées dans un délai aussi court. C'est pourquoi ce point est retiré de l'ordre du jour. La proposition de modification de l'ordre du jour est la suivante :

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale de la Commune d'Ursy du 11 novembre 2024
2. Procès-verbal de l'Assemblée communale de la Commune de Montet-Glâne du 7 mai 2024
3. Approbation du règlement sur les finances communales
4. Budget 2025
 - 4.1 Budget compte de résultats
 - 4.2 Budget compte des investissements
 - 4.2.1 Crédit d'engagement pour le renouvellement des télécommandes et transmission des données avec les stations externes (réseau d'eau potable)
 - 4.2.2 Crédit d'engagement pour la construction d'un collecteur d'eaux usées Ursy-Esmonts
 - 4.2.3 Crédit d'engagement pour la pose de l'éclairage public et de l'enrobé, zone des Terraux à Ursy
 - 4.3 Rapport des Commissions financières
 - 4.4 Approbation
5. Mode de convocation à l'Assemblée communale
6. Nomination de la commission d'aménagement
7. Nomination de la commission des naturalisations
8. Approbation de la modification des statuts du SLPP-GV (Service de logopédie, psychologie et psychomotricité Glâne-Veveyse)
9. Divers

Cette modification est soumise à l'approbation de l'assemblée :

VOTE : OUI 112 NON 0 Abstention 0

- ✓ La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

En préambule de cette 1^{ère} assemblée de la nouvelle commune d'Ursy, M. le Syndic présente la nouvelle répartition des dicastères. Celle-ci est valable jusqu'aux élections générales de 2026.

Syndic	Philippe Dubey	
Vice-Syndic	Julien Ronce	
Dicastère	Responsable	Remplaçant
Administration générale	Philippe Dubey	Julien Ronce
Ressources humaines		
Relations publiques		
Affaires militaires		

3. Approbation du règlement sur les finances communales

M. le Syndic précise que le nouveau règlement sur les finances communales était à disposition sur le site internet de la commune ou à l'administration communale. Il ne sera pas lu dans son intégralité.

Base légale : l'assemblée communale fixe dans le règlement des finances, le ou les seuils de compétences financières du Conseil communal. Quelques articles sont présentés :

Art. 3 Limite d'activation des investissements

Les investissements sont activés à partir d'un montant de CHF 30'000.00. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats.

Cette limite est contraignante. Elle détermine à long terme les charges qui impacteront l'exercice comptable de l'année durant laquelle elles sont engagées. Tous les montants inférieurs à cette limite sont supportés par le compte de résultats.

Art. 4 Compétences financières du Conseil communal (art. 67 al. 2, 1^{er} phr. LFCo)

a) Dépense nouvelle (art. 33 al. 1 let. a OFCo)

¹ Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le Conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas CHF 30'000.00. L'article 8 est réservé.

² Pour les dépenses périodiques, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de dix ans fait foi.

La dépense nouvelle est une dépense décidée lors de l'établissement des budgets. Elle a un caractère de nouvelle ou nouvelle périodique car dans les budgets des années précédentes elle n'existait pas ou elle sera unique. Il est important de fixer la compétence financière correctement afin qu'elle ne fausse pas le compte de résultats et surtout qu'elle n'entraîne pas une lourdeur administrative (décision de l'assemblée).

Art. 6 c) Crédit additionnel (art. 33 LFCo, art. 33 OFCo)

¹ Le conseil communal est compétent pour décider un crédit additionnel pour autant que ce dernier ne dépasse pas :

Crédit d'engagement jusqu'à 500'000 francs : 15 % du crédit d'engagement concerné et à condition que le montant du crédit additionnel soit inférieur à CHF 50'000.00.

Crédit d'engagement dès 500'000 francs : 10 % du crédit d'engagement concerné et à condition que le montant du crédit additionnel soit inférieur à CHF 100'000.00.

² Si le crédit additionnel dépasse le seuil fixé à l'alinéa 1, le Conseil communal doit sans délai demander un crédit additionnel avant de procéder à un autre engagement. L'article 5 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

Qu'est-ce qu'un crédit additionnel ? c'est lorsque le budget prévu est dépassé, que ce soit le compte de résultats ou celui des investissements. Il est utilisé uniquement si le budget initial faisait l'objet d'un crédit d'engagement.

Art. 7 d) Crédit supplémentaire (art. 36 al. 3 LFCo, art. 33 OFCo)

¹ Le Conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 20 % du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit inférieur à CHF 20'000.00.

² Toutefois, le Conseil communal est compétent pour décider un dépassement de crédit lorsque l'engagement d'une charge ou d'une dépense ne peut être ajourné sans avoir de conséquences néfastes pour la commune ou lorsqu'il s'agit d'une dépense liée. L'article 5 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

³ En outre, les dépassements de crédits sont autorisés en cas de charges ou de dépenses lorsque celles-ci sont compensées par les revenus ou les recettes afférents au même objet dans le même exercice.

⁴ Le Conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les limites fixées à l'alinéa 1 et les soumet globalement à l'assemblée communale pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes.

Qu'est-ce qu'un crédit supplémentaire ? c'est lorsque le budget prévu est dépassé, que ce soit le compte de résultats ou celui de l'investissement mais qui n'est pas régit par un crédit d'engagement. Il concerne uniquement le compte de résultats.

Art. 8 Autres compétences décisionnelles du Conseil communal (art. 67 al. 2, 2^e phr. LFCo, art. 100 LCo)

¹ *Le conseil communal dispose de la compétence décisionnelle dans les domaines et les limites suivantes :*

- a) *Transactions immobilières jusqu'à un montant maximum de CHF 30'000.00 par opération, frais de transaction non compris (Registre foncier, notaire et géomètre) ;*
- b) *Echange de terrain, pour autant que le terrain reçu soit classé dans la même zone que le terrain donné, qu'il soit de surface identique et qu'aucun apport financier ne soit effectué.*

² *Lors de chaque vente d'immeuble, le Conseil communal choisit le mode de vente le plus adapté.*

³ *Toute autre délégation pour une affaire concrète par voie de décision de l'assemblée générale est réservée.*

Préavis des commissions financières :

La parole est donnée à Mme Chantal Charrière, membre de la Commission financière qui donne lecture du rapport de la commission financière. Après examen, la commission financière émet un préavis favorable et invite l'Assemblée communale à approuver le règlement tel que présenté.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :		OUI	108		NON	0		Abstentions	4
---------------	--	-----	-----	--	-----	---	--	-------------	---

- ✓ Le règlement sur les finances communales est approuvé à la majorité des voix exprimées.

4. Budget 2025

En préambule, M. le Syndic relève que tous les documents étaient à disposition sur le site internet.

M. le Syndic passe la parole à M. Julien Ronce, Conseiller communal en charge des finances, pour la présentation du compte de résultats et du compte des investissements.

4.1 Budget compte de résultats

Avant de présenter la récapitulation de tous les chapitres du budget du compte de résultats, M. Julien Ronce donne des explications sur le compte de résultat à trois niveaux.

Résultat à trois niveaux

	Budget 2025	Budget 2024
Charges d'exploitation		
Charges de personnel	2'120'552.04	2'059'253.00
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'418'243.00	2'518'138.00
Amortissement du patrimoine administratif	1'575'221.70	1'520'085.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	158'103.00	178'466.00
Charges de transfert	11'472'084.24	10'679'695.96
Subventions à redistribuer	330'958.70	269'900.00
Total des charges d'exploitation	18'075'162.68	17'223'537.96
Revenus d'exploitation		
Revenus fiscaux	10'924'973.15	10'683'700.00

Entretien des bâtiments et immeubles : dépense nouvelle, séparation de locaux dans les abris PCI de l'école.

Formation :

COG Cycle d'orientation de la Glâne, augmentation des budgets. Cela correspond à la fin des travaux de rénovation avec la prise en charge des amortissements. Augmentation totale des coûts depuis 2020, CHF 869'185.70.

Dissolution du cercle scolaire Ursy-Montet, budget intégré dans le poste formation.

AES : dépenses nouvelles, ouverture de l'AES durant 3 semaines en période de vacances scolaires coût net CHF 4'000.00 et achat d'un logidél pour faciliter les interactions parents/AES pour CHF 14'800.00. Participation annuelle des parents : CHF 7'100.00.

AES : l'accueil extrascolaire représente une charge annuelle communale de CHF 135'000.00.

Culture, sport et loisirs :

Dépense nouvelle : une patinoire mobile du HC Fribourg Gottéron sera installée sur la place de l'école à Ursy en novembre 2025.

Santé :

RSG Réseau Santé Glâne : augmentation des charges. Augmentation totale depuis 2020, CHF 479'955.25.

Prévoyance sociale :

Maternelle d'Ursy : réunification de la Maternelle et de la Coccinelle dès le 01.09.2025 en une seule entité qui se nommera la Maternelle d'Ursy. Aucun coût pour la commune, la participation des familles couvre les charges.

Petite enfance en Glâne : augmentation de CHF 38'000.00 par rapport à 2024.

Service social régional : une nouvelle convention a été signée entre les communes de Rue et Ursy, elle n'entraîne aucune charge supplémentaire.

Trafic et télécommunications :

Dépense nouvelle : tous les frais suite à l'achat d'un nouveau tracteur Deutz 5105 DTTV

Protection de l'environnement et aménagement du territoire :

Approvisionnement en eau : dépense nouvelle, nouveau contrat pour les frais d'entretien des bornes hydrauliques à Montet.

Nous constatons que les revenus provenant des ventes d'eau et des taxes de base ne suffisent pas à couvrir les charges. Pour assurer l'autofinancement de ce chapitre à 100 %, conformément aux exigences cantonales, nous devons procéder à un prélèvement de CHF 108'850.00 sur le financement spécial « maintien » et de CHF 42'863.40 sur le financement spécial « équilibre du compte ».

Gestion des déchets : dépense nouvelle, déplacement de la station de pesage de Vuarnarens à Montet pour CHF 15'000.00.

Le degré d'autofinancement demandé par la loi sur les déchets est de 70 %. Pour l'année 2025, nous prévoyons un autofinancement de 92 %.

DCMI : recettes liées à la décharge pour déchets inertes à Montet, CHF 40'000.00.

Economie publique :

Finances et impôts :

Les impôts ordinaires ont été estimés selon les données reçues du Service cantonal des contributions.

Les impôts spéciaux ont été estimés avec prudence selon les moyennes des années précédentes.

Les intérêts ont été adaptés selon les emprunts à renouveler en 2025. Les taux sont estimés à 2 %.

M. le Syndic remercie M. Julien Ronce pour la présentation du budget 2025.

Revenus régaliens et de concessions		0.00	0.00
Taxes	2'373'400.00		2'221'548.00
Revenus divers	40'500.00		114'175.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	284'714.79		326'217.95
Revenus de transfert	1'933'430.25		1'950'385.40
Subventions à redistribuer	330'958.70		269'900.00
Total des revenus d'exploitation	15'887'976.89		15'565'926.35
Résultat de l'activité d'exploitation	-2'187'185.79		-1'657'611.61
Charges financières	508'533.00		300'113.39
Revenus financiers	384'200.00		322'120.00
Résultat provenant de financements	-124'333.00		22'006.61
Résultat opérationnel	-2'311'518.79		-1'635'605.00
Charges extraordinaires		0.00	0.00
Revenus extraordinaires	994'560.70		992'006.85
Résultat extraordinaire	994'560.70		992'006.85
Résultat total, compte de résultats	-1'316'958.09		-643'598.15

Budget compte de résultats 2025

Libellé	Charges en CHF	Produits en CHF
Administration générale	1'566'739.30	346'608.70
Ordre et sécurité publics, défense	526'405.00	178'950.00
Formation	7'272'266.29	813'650.00
Culture, sport et loisirs	885'880.10	267'443.70
Santé	2'309'982.70	28'800.00
Prévoyance sociale	2'264'394.20	98'100.00
Trafic et télécommunications	1'151'284.80	163'250.00
Protection de l'environn. et aménag. du territoire	1'888'985.29	1'782'512.19
Economie publique	157'850.00	0.00
Finances et impôts	559'908.00	13'587'423.00
Totaux	18'583'695.68	17'266'737.59
Excédent de charges		1'316'958.09

M. Julien Ronce explique les principales variations :

Administration générale :

Services généraux : dans tous les chapitres les salaires et les charges sociales ont été adaptés en tenant compte du personnel des deux anciennes communes au 31.12.2024.

Migration informatique fusion : frais pour la migration des habitants et de la comptabilité de Montet dans le logiciel informatique utilisé à Ursy. CHF 38'400.00.

Entretien des bâtiments et des immeubles : dépense nouvelle, pose d'une barrière extérieure et un portail, bâtiment de l'AES à la Route d'Oron 4 pour CHF 25'000.00.

Machines, appareils, véhicules, outils : dépenses nouvelles, achat de chaises pour la salle de conférence et achat d'un pont roulant alu de 9 m.

Revenu locatif des appartements : recette nouvelle, location de l'ancienne école de Vauderens, Route de Bessens 21 à la crèche le Pitit Ourson pour CHF 46'800.00.

Ordre et sécurité publics, défense :

Participation au stand de tir de Porsel : dépense nouvelle réfection des cibles pour CHF 8'300.00.

Discussion :

M. Thierry Quittner De Vagfalvi : s'agit-il d'un déficit structurel qui pourrait être absorbé dans les prochaines années ou envisage-t-on une augmentation d'impôts ?

M. le Syndic : Il s'agit d'un budget. Le Conseil communal a fait preuve de prudence lors de son élaboration. Concernant une éventuelle hausse d'impôts, nous ne pouvons pas l'exclure en raison des charges financières régionales. Cependant, il est certain que les prochaines années seront difficiles.

M. Julien Ronce : le Conseil communal est déjà très vigilant quant à la situation financière actuelle.

M. Julien Marguerat : comment la commune va-t-elle pouvoir financer cette perte ?

M. Julien Ronce : quand on parle de 1'316'958.09 de charges, il ne s'agit pas d'une sortie de liquidités du même montant. Il s'agit d'un montant global. Le Conseil communal veille attentivement à la gestion et à la trésorerie de la commune, avec une priorité particulière accordée à la gestion des liquidités.

M. Bernard Panchaud : avec MCH2, la limite de charge de 5 % est-elle toujours d'actualité ?

M. le Syndic : non

4.2 Budget compte des investissements

M. le Syndic donne connaissance des investissements proposés pour 2025.

Désignation	Charges en CHF	Produits en CHF
Credit d'engagement pour le renouvellement des télécommandes et transmission des données avec les stations externes (réseau d'eau potable)	60'000.00	
Credit d'engagement pour la construction d'un collecteur d'eau usées Ursy – Esmonts	281'000.00	109'000.00
Credit d'engagement pour la pose de l'éclairage public et de l'enrobé, zone des Terraux à Ursy	120'000.00	
Total	461'000.00	109'000.00

4.2.1 Crédit d'engagement pour le renouvellement des télécommandes et transmission des données avec les stations externes (réseau d'eau potable)

Pour la présentation de cet investissement, M. le Syndic donne la parole à M. Régis Magnin, Conseiller communal en charge du projet.

Notre réseau d'eau potable est constitué de captages, de puits, de stations de pompage, de réservoirs, de station de liaison. Pour fonctionner, ces outils sont intégrés à un système de gestion qui nous permet de consulter en temps réel toutes les informations. Il permet également d'intervenir à distance sur les paramètres et les commandes souhaitées.

Cette demande de crédit s'inscrit dans le cadre de l'optimisation et de la modernisation du système de gestion de l'eau de nos installations. Actuellement, la communication entre nos stations externes et le système central repose sur des modems E-Five VPN Master, dont la fabrication a été arrêtée. Afin de garantir la fiabilité et la pérennité des infrastructures, il est prévu de :

- ✓ Mettre à jour les systèmes de transmission de données, passage de la 3G à la 4G ;
- ✓ Renouvellement des télécommandes, visualisation et programmation des installations concernées.

Les installations concernées sont :

Réservoir à Esmonts – Puits du Rosy à Esmonts – Réservoir Bois du Mont à Ursy – Stations de traitement et de pompage (STAP) – Puits du Nussilier à Ursy – Chambre de liaison La Léchère à Ursy – Réservoir à Vauderens.

Demande de crédit d'engagement :

Coût CHF 60'000.00

Financement : crédits disponibles

Durée de l'engagement : amortissement de 25 % sur 4 ans

Charges annuelles	
Amortissement 25 %	CHF 15'000.00
Intérêts 3 %	CHF 1'800.00
Total	CHF 16'800.00

Délai de réalisation : 2025

Rapport des commissions financières :
La parole est donnée à M. Eric Reber, membre de la Commission financière qui donne lecture du rapport. Après examen, la commission financière émet un préavis favorable et invite l'Assemblée communale à accepter la proposition de demande de crédit d'engagement ainsi que son financement.

Discussion :
M. Claude Gavillet : demande si quelque chose de prévu pour le réseau de Montet ?
M. le Syndic : pour l'instant ce réseau n'est pas relié au réseau de la commune d'Ursy. Un investissement a déjà été approuvé par l'ancienne commune de Montet. Nous allons reprendre le dossier.

Décision :

VOTE :	OUI	108	NON	2	Abstentions	2
---------------	-----	-----	-----	---	-------------	---

- ✓ La demande de crédit d'engagement pour le renouvellement des télécommandes et transmission des données avec les stations externes est acceptée à la majorité des voix exprimées.

4.2.2 Crédit d'engagement pour la construction d'un collecteur d'eaux usées Ursy-Esmonts

M. le Syndic donne la parole à M. Régis Magnin, Conseiller communal en charge du projet, pour la présentation de cet investissement.

Cette demande de crédit vise à la réalisation d'un nouveau collecteur d'eaux usées pour permettre le raccordement des parcelles suivantes :

- ✓ Parcelle no 28 RF, localité d'Ursy
- ✓ Parcelle no 184 RF, localité d'Ursy
- ✓ Parcelle no 1032 RF, localité d'Esmonts

Ce projet s'inscrit dans une démarche visant à garantir la conformité des infrastructures communales à la législation sur la protection de l'environnement et aux exigences du Canton. En raccordant ces parcelles au réseau public d'assainissement, nous répondons aux obligations légales liées à la gestion des eaux usées, tout en contribuant à la préservation des ressources naturelles.

Demande de crédit d'engagement :

Coût	CHF 281'000.00
Participation de tiers	CHF -109'000.00
	CHF 172'000.00

Financement : emprunt
Durée de l'engagement : amortissement de 1.25 % sur 80 ans

Charges annuelles

Amortissement 1.25 %	CHF 2'150.00
Intérêts 3 %	CHF 5'160.00
Total	CHF 7'310.00

- ✓ La demande de crédit d'engagement pour la pose de l'éclairage public et de l'enrobé, zone des Terraux à Ursy est acceptée à la majorité des voix exprimées.

M. le Syndic donne connaissance des investissements déjà votés et reportés sur 2025 :

Budget 2025 – investissements reportés en CHF

Désignation	Charges	Produits
Rénovation bâtiment Ursy (Route de Moudon 5)	46'1829.10	0.00
Transformation bâtiment Vauderens (Route de Blessens 21)	318'841.05	0.00
Subventions cantonales		31'317.00
Rénovation énergétique du bâtiment salle de gym I	532'803.20	
Subventions cantonales		71'100.00
Aménagements routiers, crédit d'étude	55'116.90	0.00
Création d'un passage piétons Montet	31'950.00	0.00
Réseau d'eau potable Montet	452'633.00	
Adduction d'eau village d'Ursy	2'274'989.40	0.00
Crédit d'étude mesures PGEE	16'690.00	0.00
Mise en séparatif village d'Ursy	1'873'142.00	0.00
Mesures PGEE secteurs Ursy, Vauderens et Vuamarens	2'333'671.75	0.00
Crédit d'étude nouvelle déchetterie	170'000.00	0.00
Plan d'aménagement local	32'220.55	0.00
Total en CHF	8'553'886.95	102'417.00

Budget 2025 – patrimoine financier - investissements

Transformation bâtiment Vuamarens (Route de Morlens 36) – reporté	1'185'223.80	0.00
Les Terraux, pose de l'éclairage public et de l'enrobé	120'000.00	
Total en CHF	1'305'223.80	0.00

Budget 2025 – récapitulation des investissements :

✓ Investissements reportés	CHF 8'451'469.95
✓ Investissement 2025 votés	CHF 232'000.00
Total	CHF 8'683'469.95

4.3 Rapport et préavis des commissions financières

La parole est donnée à Mme Corinne Bosson, Présidente de la Commission financière qui donne lecture du rapport. La commission financière invite les citoyennes et citoyens présents à approuver les budgets 2025 tels qu'ils ont été présentés.

Discussion :
La parole n'est pas demandée.

4.4 Approbation

Budget compte de résultats 2025 : excédent de charges de CHF 1'316'958.09
Budget compte des investissements 2025 : excédent de charges de CHF 8'683'469.95

VOTE :	OUI	107	NON	2	Abstentions	3
---------------	-----	-----	-----	---	-------------	---

- ✓ Les budgets du compte de résultats et du compte des investissements 2025 sont approuvés à la majorité des voix exprimées

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée. Il assure que le Conseil communal mettra tout en œuvre afin de respecter les budgets votés.

Délai de réalisation : 2025-2026

Rapport des commissions financières :
La parole est donnée à M. Ludovic Burgi, membre de la Commission financière qui donne lecture du rapport. La commission financière demande d'accepter cette proposition de demande de crédit d'engagement ainsi que son financement ».

Discussion :
La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	108	NON	3	Abstention	1
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

- ✓ La demande de crédit d'engagement pour la construction d'un collecteur d'eaux usées Ursy-Esmonts est acceptée à la majorité des voix exprimées.

4.2.3 Crédit d'engagement pour la pose de l'éclairage public et de l'enrobé, zone des Terraux à Ursy

M. le Syndic donne la parole à M. Didier Dutoit, Conseiller communal en charge du projet, pour la présentation de cet investissement.

Cette demande de crédit vise à finaliser les aménagements de la zone artisanale des Terraux à Ursy (en direction de Rue) en y installant l'éclairage public et en posant la couche de finition de l'enrobé sur les voies d'accès.

Cette zone est désormais presque entièrement développée. La majorité des parcelles sont construites ou en cours de finalisation. L'aménagement de la dernière parcelle est prévu pour 2025.

Demande de crédit d'engagement :

Coût	CHF 120'000.00
------	----------------

Financement : par la vente des parcelles
Durée de l'engagement : pas d'amortissement
patrimoine financier

Charges annuelles

Amortissement	CHF 0.00
Intérêts	CHF 0.00
Total	CHF 0.00

Délai de réalisation : 2025-2026

Rapport des commissions financières :

La parole est donnée à M. Dominique Gavillet, membre de la Commission financière qui donne lecture du rapport. La commission financière demande d'accepter cette proposition de demande de crédit d'engagement.

Discussion :

M. Laurent Vaucher demande si tous les travaux sont terminés dans la zone.

M. le Syndic : non, nous allons coordonner les derniers aménagements en fonction des travaux qui doivent encore être effectués par les propriétaires privés.

Décision :

VOTE :	OUI	111	NON	0	Abstention	1
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

remercie ses collègues du Conseil communal pour la préparation de ces budgets. Une reconnaissance particulière est adressée à l'administration communale, et tout spécialement à Mmes Sophie Progin et Sidonie Dorthe, administratrices des finances des anciennes communes d'Ursy et Montet-Glâne, ainsi qu'à Mme Magali Deillon pour tout le travail effectué dans le cadre de ces budgets 2025.

5. Mode de convocation à l'assemblée communale

M. le Syndic informe que l'assemblée communale décide, lors de la première séance de la législature, du mode de convocation des assemblées communales (convocation individuelle ou circulaire tous ménages).

Ce mode de convocation vaut pour la durée de la législature. A défaut de décision, le mode de convocation est la convocation individuelle.

Proposition du Conseil communal : convocation individuelle.

VOTE :	OUI	112	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

- ✓ La mode de convocation individuelle est approuvé à l'unanimité pour la fin de la législature

6. Nomination de la commission d'aménagement

En préambule, M. le Syndic relève qu'en cas de fusion, l'assemblée communale doit procéder à la reconstitution des commissions relevant de sa compétence. Des informations sont données sur le mode d'élection conformément à la loi sur les communes et son règlement d'exécution.

La commission d'aménagement ne relève pas comme telle du législatif, mais la majorité de ses membres (au moins cinq) doit être élue par le législatif communal, comme le prévoit la loi sur l'aménagement du territoire (art. 36 al. 2 LATeC).

- ✓ Proposition du Conseil communal, 5 membres élus par l'assemblée communale

VOTE :	OUI	111	NON	0	Abstention	1
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

- ✓ Le nombre de membres à élire est fixé à 5.

Avant de procéder à l'élection, M. le Syndic remercie les membres des anciennes commissions d'Ursy et Montet qui ne se représentent pas : pour Montet, Messieurs Stephan Olgiati et Philippe Meier et pour Ursy, Monsieur Denis Neuhaus.

Candidats (es)

- ✓ Monsieur Fabrice Conus, Esmonts, membre sortant
- ✓ Monsieur Jacques Demierre, Montet, membre sortant
- ✓ Monsieur Paul-Emile Ducrest, Ursy, membre sortant
- ✓ Monsieur Pierre Praz, Vauderens, membre sortant
- ✓ Monsieur Laurent Vaucher, Ursy, membre sortant

Pas d'autres propositions.

- ✓ Messieurs Fabrice Conus, Jacques Demierre, Paul-Emile Ducrest, Pierre Praz, Laurent Vaucher sont proclamés élus.

2 membres du Conseil communal feront partie de la commission, Messieurs Patrice Conus et Julien Ronce, élus par le législatif.

7. Nomination de la commission des naturalisations

M. le Syndic précise que conformément au règlement communal sur le droit de cité communal, la commission comprend 5 membres, choisis parmi les citoyens actifs domiciliés dans la commune.

Avant de procéder à l'élection, M. le Syndic remercie les membres des anciennes commissions d'Ursy et Montet qui ne se représentent pas :

- ✓ Madame Claudine Codourey, Mossel
- ✓ Madame Anne Lafond De Lornel, a quitté la commune (Montet)
- ✓ Monsieur Jean-Louis Demierre, Montet
- ✓ Monsieur Sébastien Tâche, Montet

Candidats (es)

- ✓ Madame Christine Guillaume, Vauderens, membre sortante
- ✓ Madame Corinne Janin, Montet, membre sortante
- ✓ Monsieur Julien Perriard, Ursy, représentant du Conseil communal
- ✓ Monsieur Bernard Panchaud, Esmonds, membre sortant
- ✓ Madame Isabelle Perrotet, Montet, membre sortante
- ✓ Monsieur Jean-Paul Robert, Bionnens, membre sortant

Pas d'autres propositions.

Comme nous avons 6 candidats(es), M. le Syndic propose de retirer la candidature de M. Julien Perriard, conseiller communal. M. Perriard participera aux séances de la commission avec voix consultative.

- ✓ Mesdames Christine Guillaume, Corinne Janin, Isabelle Perrotet, Messieurs Bernard Panchaud et Jean-Paul Robert sont proclamés élus.

8. Approbation de la modification des statuts du SLPP-GV (Service de logopédie, psychologie et psychomotricité Glâne-Veveyse)

M. le Syndic passe la parole à Mme Chloé Savary, Conseillère communale, pour la présentation de ce point à l'ordre du jour.

L'objectif de la modification des statuts est de renforcer la représentation et la voix des communes au sein du comité de direction du SLPP-GV et de redéfinir le rôle des préfets. La révision des statuts a été approuvée par les délégué-e-s du SLPP-GV lors de l'assemblée du 31 octobre 2024. Il est nécessaire que les législatifs des 27 communes de la Glâne et de la Veveyse se déterminent sur cette révision des statuts.

Révision de l'article 14

La révision proposée touche à l'alinéa 1, lettres c), d), g) et h), comme mis en exergue ci-dessous :

1 Le comité de direction est composé de :

- a) 1 représentant désigné par le conseil communal de Romont ;
- b) 1 représentant désigné par le conseil communal de Châtel-Saint-Denis ;
- c) 2 représentants désignés par les communes de la Glâne, dont 1 syndic;
- d) 2 représentants désignés par les communes de la Veveyse, dont 1 syndic;
- e) l'inspecteur scolaire en Glâne ;
- f) l'inspecteur scolaire en Veveyse ;
- g) le préfet de la Glâne, avec voix consultative et force de proposition;
- h) le préfet de la Veveyse, avec voix consultative et force de proposition.

L'alinéa 2 reste inchangé.

bâtiment communal de Vuamarens devant être rénové pour accueillir des logements, des considérations de sécurité entrent en jeu. C'est pour ces raisons que le Conseil communal a décidé de déplacer ce compacteur à côté de l'actuelle déchetterie de Montet, sur un axe routier plus fréquenté.

Projet centre village Ursy

Le projet du centre village d'Ursy avance bien. Il est également étudié dans le cadre d'autres projets conséquents, notamment la réfection du réseau des eaux usées. Le Conseil communal espère présenter le projet au printemps. La date sera communiquée en temps utile.

Soirée d'information sur l'E-mobilité (bornes de recharge, trajets, questions)

La commune d'Ursy organise, en collaboration avec des experts en e-mobilité, une soirée d'information le **mercredi 26 février 2025 à 19h30** à la salle communale de Montet-Glâne. Inscription souhaitée jusqu'au 21 février 2025.

Nouveaux horaires des transports publics

Les améliorations pour les usagers de la commune ont été publiées dans le journal communal. Une liaison de/vers le village de Mossel en semaine et en période scolaire à midi était annoncée. Malheureusement, cette liaison n'a pas été mise en place. Nous nous excusons pour cette information erronée.

Prochaine assemblée communale

Elle se déroulera le lundi 26 mai 2025 à 20 heures.

Discussion

M. Christian Germann demande des précisions sur les travaux en cours à la gare de Vauderens.

M. Patrice Conus explique qu'un permis de construire a été délivré pour un appartement et un local commercial. Il ajoute que le système de chauffage sera également remplacé.

M. le Syndic précise qu'un parking à vélos sera aménagé par les CFF à proximité de la gare.

M. Bernard Panchaud rappelle aux détenteurs de chiens qu'il est indispensable de ramasser les excréments de leurs animaux et de déposer les sachets dans les poubelles prévues à cet effet.

M. Claude Gavillet mentionne avoir entendu parler de l'ouverture de la nouvelle crèche à Vauderens et signale un manque apparent de places de parc pour le personnel.

M. le Syndic assure qu'il y a suffisamment de places de parc pour le personnel, bien que toutes ne soient pas marquées.

M. Jean-Bernard Monney demande si la commune a reçu une pétition concernant les transports publics.

M. le Syndic répond que la pétition a été transmise à la commission mobilité de l'Association Glâne Région.

M. Jean-Bernard Monney souligne également que les bus articulés ne parviennent pas à déposer les élèves, de retour du cycle d'orientation de la Glâne, directement devant l'ancienne école. En conséquence, les élèves sont déposés le long de la route cantonale et doivent ensuite traverser cette route, dépourvue de passage pour piétons. Il est important de noter que la vitesse y est limitée à 70 km/h.

M. le Syndic : nous avons déjà abordé cette question à plusieurs reprises. Une demande de réduction de la vitesse à 50 km/h avait été soumise, mais elle a été refusée. Les autorités compétentes ont toutefois été sensibilisées à cette problématique.

M. Jean-Bernard Monney réitère sa demande pour l'installation de l'éclairage public à Mossel.

M. le Syndic précise que, malheureusement, la tendance actuelle vise à réduire l'éclairage public, notamment pendant la nuit. Une étude devra être réalisée en tenant compte des contraintes financières.

Avant de clore les débats, M. le Syndic, au nom du Conseil communal, remercie les personnes présentes pour leur participation à cette assemblée communale et aussi pour la confiance témoignée. Il remercie également toutes les citoyennes et les citoyens qui sont actifs dans une commission ou qui assument une fonction pour notre commune. Un merci tout spécial est

Discussion :

Mme Monique Richoz demande pourquoi le règlement est approuvé par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

M. le Syndic répond qu'il s'agit de la Direction compétente pour superviser les institutions concernées par ce règlement.

Décision :

VOTE :	OUI	111	NON	0	Abstention	1
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

- ✓ La modification des statuts du SLPP-GV, article 14, est acceptée à la majorité des voix exprimées.

9. Divers

Personnel communal

Suite à la fusion, nous avons eu le plaisir d'accueillir Madame Sidonie Dorthé au sein de l'administration communale.

Monsieur Gaël Vuillemin a été engagé auprès de l'AES en tant qu'assistant socio-éducatif à 80 %. Il débutera son activité le 1^{er} mars prochain. Toujours à l'AES, la commune d'Ursy poursuit sa mission d'entreprise formatrice, avec l'engagement de Madame Alyson Gomes Teixeira actuellement stagiaire à l'AES.

Monsieur Bertrand Panchaud a été engagé provisoirement pour remplacer Monsieur Ludovic Compataux en arrêt de travail suite à une opération.

Fusion des structures de la Maternelle et de la Coccinelle

Monsieur le Syndic passe la parole à Madame Christine Ruef-Baylha, Conseillère communale en charge de la petite enfance. La fusion des structures de la Maternelle et de la Coccinelle est prévue pour la rentrée scolaire 2025-2026. Les avantages sont les suivants :

- Une seule structure pour les enfants de 2 ans à l'entrée en 1H ;
- Plus de clarté pour les parents ;
- Même matériel pour tous, remplacements facilités.

Nouveaux horaires : lundi toute la journée, mardi matin, jeudi toute la journée et vendredi matin. Capacité d'accueil : 16 enfants x 6 unités = 96 places par semaine

Personnel : 2 employés par unité (une personne formée et une auxiliaire)

Responsable de la structure : France Blanc, éducatrice diplômée

Animatrice de groupe de jeu : Sandrine Rochat

Auxiliaires : Anne Angélaz et Maïté Gay

Tarifs mensuels dès le 1^{er} septembre 2025 :

- CHF 95.00/demi-jour matinée
- CHF 80.00/demi-jour après-midi

Crèche P'tit Ourson

Nouveauté dès le 1^{er} janvier 2025, déménagement dans l'ancienne école de Vauderens, nouveau nom et augmentation de la capacité d'accueil.

Déplacement du compacteur à déchets de Vuamarens

Monsieur le Syndic passe la parole à Monsieur Régis Magnin, conseiller communal en charge des déchets. La commune d'Ursy met à disposition de la population trois compacteurs servant à l'élimination des déchets ménagers d'environ 380 tonnes par année.

- Le compacteur situé près de la salle communale d'Ursy est le plus sollicité avec plus de 200 tonnes par an.
- Celui de la déchetterie d'Ursy traite environ 150 tonnes annuellement.
- En revanche, le compacteur de Vuamarens ne comblait que 30 tonnes par an.

Son enlèvement nécessite des manœuvres sur la route communale. L'intervalle entre les vidanges occasionne, surtout en été, des nuisances envers les habitations voisines. Le

adressé à ses collègues du Conseil communal ainsi qu'à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs communaux pour leur travail et leur engagement.

M. le Syndic invite tous les participants à rester quelques instants pour partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 22.04 heures.

Le Syndic : La Secrétaire :

Philippe Dubey Marie-Claude Conus

 Commune d'Ursy - Compte de résultats 2024-2023

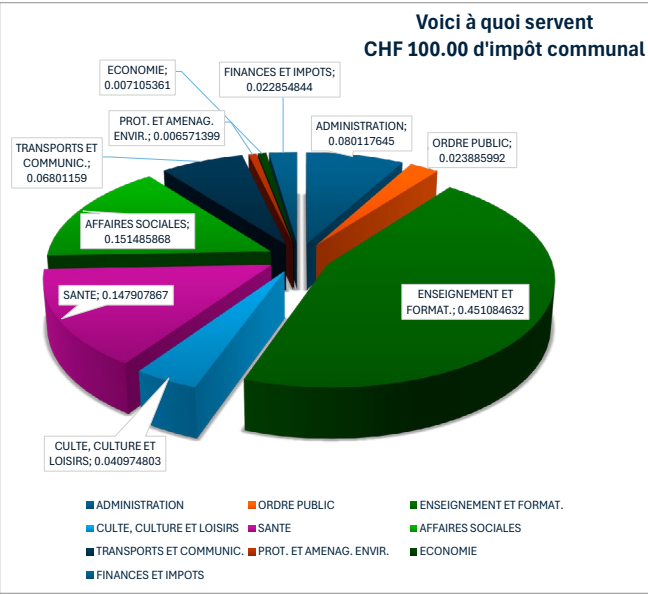
		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	1 181 174.04	261 475.37	1 298 970.00	312 510.00	1 075 301.11	267 277.93
01	Législatif et exécutif	203 897.43	46 789.35	232 960.00	61 790.00	190 639.71	42 845.40
02	Services généraux	977 276.61	214 686.02	1 066 010.00	250 720.00	884 661.40	224 432.53
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	434 835.71	160 640.00	442 381.91	171 540.00	447 385.10	219 246.20
14	Questions juridiques	204 677.73	16 196.90	205 900.00	23 590.00	219 978.15	24 058.05
15	Service du feu	206 485.98	138 076.45	205 137.96	142 000.00	204 099.90	188 988.15
16	Défense	23 672.00	6 366.65	31 343.95	5 950.00	23 307.05	6 200.00
2	FORMATION	6 233 462.35	1 055 302.98	6 158 757.20	951 044.10	5 607 306.60	717 231.25
21	Scolarité obligatoire	5 520 503.00	1 055 302.98	5 444 277.75	951 044.10	4 924 136.80	717 231.25
22	Ecoles spécialisées	674 277.45	-	679 479.45	-	643 707.40	-
23	Formation professionnelle initiale	38 681.90	-	35 000.00	-	39 462.40	-
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	536 872.45	66 508.25	586 098.90	60 900.00	559 920.65	73 072.10
31	Héritage culturel	4 765.85	575.00	10 350.00	500.00	5 634.40	360.00
32	Culture, autres	51 098.35	5 553.25	55 950.55	200.00	62 596.60	278.00
33	Medias	336.00	-	336.00	-	-	-
34	Sport et loisirs	480 672.25	60 380.00	519 462.35	60 200.00	491 689.65	72 434.10
4	SANTE	1 719 475.55	21 589.05	1 900 900.30	25 900.00	1 699 822.30	25 673.70
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	1 065 863.25	-	1 207 689.10	-	1 101 534.40	-
42	Soins ambulatoires	626 777.10	-	660 211.20	-	566 631.35	-
43	Prévention	26 835.20	21 589.05	33 000.00	25 900.00	31 656.55	25 673.70
5	PREVOYANCE SOCIALE	1 812 918.58	73 958.95	1 882 897.35	69 650.00	1 696 208.50	71 267.40
52	Invalidité	985 644.00	-	995 959.50	-	951 127.80	-
53	Vieillesse et survivants	30 005.50	4 134.85	24 512.70	3 550.00	12 562.50	3 550.30
54	Famille et jeunesse	373 810.03	59 824.15	405 355.85	61 100.00	356 309.75	61 238.50
55	Chômage	64 620.50	-	64 491.00	-	64 491.00	-
57	Aide sociale et domaine de l'asile	358 838.55	9 999.95	392 578.30	5 000.00	311 717.45	6 478.60

 Commune d'Ursy - Compte de résultats 2024-2023

6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	980 208.95	199 479.95	1 070 112.00	161 450.00	1 022 804.20	193 236.70
61	Circulation routière	756 199.00	183 066.05	844 514.00	160 950.00	788 267.20	163 526.70
62	Transports publics	224 009.95	16 413.90	225 598.00	500.00	234 537.00	29 710.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1 546 357.91	1 470 922.51	1 745 591.15	1 636 866.25	1 716 482.19	1 624 429.79
71	Approvisionnement en eau	506 455.78	506 455.78	620 172.25	620 172.25	590 040.51	590 040.51
72	Traitement des eaux usées	585 800.55	585 800.55	647 954.00	647 954.00	689 087.70	689 087.70
73	Gestions des déchets	356 354.13	356 354.13	342 840.00	342 840.00	325 992.83	325 992.83
74	Aménagements	8 331.85	-	8 340.00	-	3 948.20	-
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	2 082.20	-	2 300.00	-	1 110.00	-
77	Protection de l'environnement, autres	39 497.30	22 312.05	49 200.00	25 900.00	39 188.15	19 308.75
79	Aménagement du territoire	47 836.10	-	74 784.90	-	67 114.80	-
8	ECONOMIE PUBLIQUE	99 264.94	17 700.00	102 971.15	-	37 454.10	-
82	Sylviculture	11 043.80	17 700.00	14 350.00	-	12 611.40	-
84	Tourisme	32 164.14	-	30 749.65	-	24 842.70	-
85	Industrie, artisanat et commerce	56 057.00	-	57 871.50	-	-	-
9	FINANCES ET IMPOTS	390 706.23	11 607 699.65	261 843.39	11 472 107.25	509 232.29	11 180 481.97
91	Impôts	72 816.75	9 354 786.35	-	9 224 744.00	22 468.55	9 000 993.30
93	Péréquation financière intercommunale	-	910 825.00	-	910 825	-	861 323.00
95	Parts aux recettes, autres	-	250 986.90	-	249 100	-	239 415.70
96	Administration de la fortune et de la dette	283 459.57	176 887.35	261 843.39	174 000.00	185 739.34	165 363.92
97	Redistributions	-	925.80	-	900	-	847.80
99	Postes non ventilables	34 429.91	913 288.25	-	912 538.25	301 024.40	912 538.25

Commune d'Ursy - Clôture du compte de résultats 2024-2023

Comptes	Libellés	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
30	Charges de personnel	1'773'297.72	1'827'585.00	1'614'286.30
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'947'151.16	2'100'863.00	1'884'094.20
33	Amortissements du patrimoine administratif	1'405'604.15	1'395'980.00	1'354'309.30
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	158'678.00	176'466.00	158'463.00
36	Charges de transfert	9'149'280.40	9'428'185.96	8'681'806.60
37	Subvention à redistribuer	-	-	-
40	Revenus fiscaux	9'323'342.35	9'223'300.00	8'950'549.05
41	Revenus régaliers et de concessions	-	-	-
42	Taxes	2'052'940.50	2'082'970.00	1'931'971.42
43	Revenus divers	77'996.73	74'175.00	95'015.60
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	150'610.86	269'788.85	267'277.40
46	Revenus de transferts	1'866'565.12	1'757'591.40	1'704'099.55
47	Subventions à redistribuer	-	-	-
	Résultat de l'activité d'exploitation	-962'555.87	-1'521'254.71	-744'046.38
			-	-
34	Charges financières	273'268.02	251'543.39	175'535.99
44	Revenus financiers	265'254.95	228'600.00	246'660.37
	Résultat provenant de financement	-8'013.07	-22'943.39	71'124.38
	Résultat opérationnel	-970'568.94	-1'544'198.10	-672'922.00
			-	-
38	Charges extraordinaires	4'756.40	-	14'146.50
48	Revenus extraordinaires	1'009'755.25	955'642.35	988'092.90
	Résultat extraordinaire	1'004'998.85	955'642.35	973'946.40
			-	-
39	Imputations internes	188'810.95	269'900.00	188'250.75
49	Imputations internes	188'810.95	269'900.00	188'250.75
	Total imputations internes	-	-	-
			-	-
	Résultat total, compte de résultats	34'429.91	-588'555.75	301'024.40



Commune d'Ursy - Compte des investissements selon les fonctions 2024-2023

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	1'561'723.20	3'304.00	1'910'093.65	61'620.00	259'860.75	18'750.00
02	Services généraux	1'561'723.20	3'304.00	1'910'093.65	61'620.00	259'860.75	18'750.00
2	FORMATION	-	-	-	-	59'685.20	-
21	Scolarité obligatoire	-	-	-	-	59'685.20	-
6	TRAFFIC ET TELECOMMUNICATIONS	178'580.40	-	231'460.40	-	232'926.50	95'444.20
61	Circulation routière	178'580.40	-	231'460.40	-	232'926.50	95'444.20
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	183'758.60	136'788.85	6'924'985.55	-	224'006.05	562'732.20
71	Approvisionnement en eau	17'155.70	44'202.00	2'290'000.00	-	4'200.00	437'247.60
72	Traitement des eaux usées	78'087.20	92'586.85	4'349'610.00	-	216'760.05	125'484.60
73	Gestions des déchets	-	-	170'000.00	-	-	-
79	Aménagement du territoire	88'515.70	-	115'375.55	-	3'046.00	-
9	FINANCES ET IMPOTS	140'092.85	1'924'062.20	1'192'250.55	-	682'941.85	782'493.95
96	Administration de la fortune et de la dette	-	-	1'192'250.55	-	12'045.45	-
99	Postes non ventilables	140'092.85	1'924'062.20	-	-	670'896.40	782'493.95



		01.01.2024	31.12.2024
1	ACTIF	53'091'877.95	52'592'797.83
10	Patrimoine financier	9'370'748.48	8'353'210.31
100	Disponibilités et placements à court terme	2'422'098.42	1'999'330.94
101	Créances	-6'041'361.20	-6'708'636.86
102	Placements financiers à court terme	79'482.60	-
104	Actifs de régularisation	10'317'722.91	10'465'364.78
107	Placements financiers à long terme	10'200.00	10'200.00
108	Immobilisations corporelles PF	2'582'605.75	2'586'951.45
14	Patrimoine administratif	43'721'129.47	44'239'587.52
140	Immobilisations corporelles PA	43'523'776.07	44'079'799.92
142	Immobilisations incorporelles PA	123'793.40	86'227.60
144	Prêts PA	-	-
145	Participations, capital social PA	73'560.00	73'560.00
146	Subventions d'investissement	-	-
2	PASSIF	53'091'877.95	52'592'797.83
20	CAPITAUX DE TIERS	28'265'804.81	28'637'340.89
200	Engagements courants	822'123.53	988'910.05
201	Engagements financiers à court terme	46'572.83	35'558.09
204	Passifs de régularisation (RG)	165'670.25	157'957.30
205	Provisions à court terme	80'613.50	-
206	Engagements financiers à long terme	27'147'834.70	27'451'350.45
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements envers les financements spéciaux	2'990.00	3'565.00
29	Capital propre	24'826'073.14	23'955'456.94
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	2'537'527.10	2'545'019.24
291	Fonds enregistrés sous capital propre	-	-
293	Préfinancements	-	-
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	6'387'767.97	5'475'229.72
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	-	-
299	Excédent ou découvert de bilan	15'900'778.07	15'935'207.98

Vous trouverez la comparaison des comptes 2024 avec le budget 2024 et les comptes 2023.

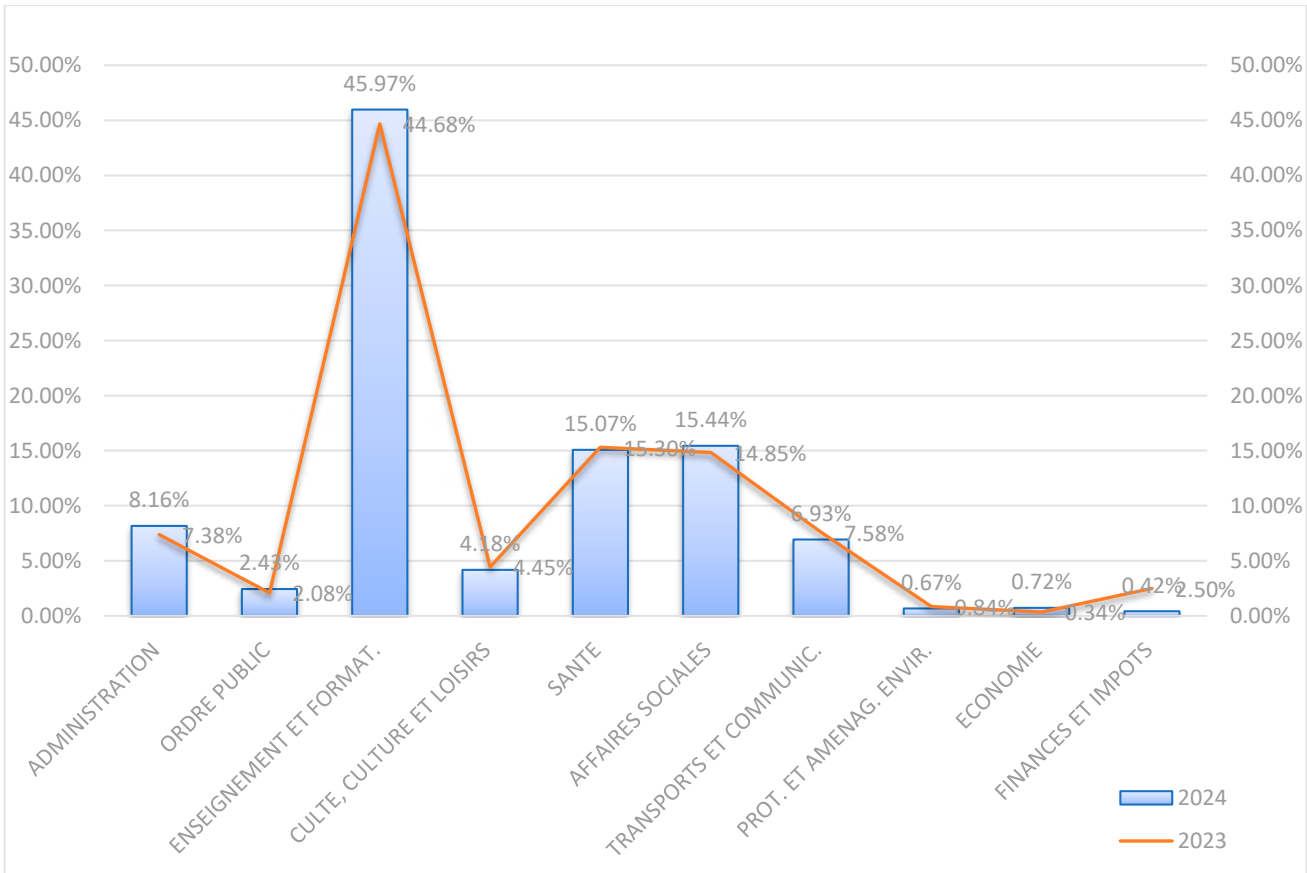
Compte de résultats

Le résultat opérationnel présente un excédent de charges de CHF -970'568.94 contre CHF -1'544'198.10 au budget. La justification de cette différence comptes/budget de CHF 573'629.16 s'explique comme suit:

- des charges d'exploitation inférieures au budget à hauteur de CHF 495'068.53 (travaux ou achats non effectués)
- des produits d'exploitation supérieurs au budget à hauteur de CHF 63'630.31
- résultat provenant de financements CHF 14'930.32

Ce résultat est certes meilleur que ne le présageait le budget, mais il s'en rapproche dangereusement et surtout, il est nettement moins bon qu'en 2023. La situation financière de notre commune est devenue difficile. Notre degré d'autofinancement est de 17 %, ce qui signifie que la commune ne finance que 17 % de ses investissements avec ses propres ressources, le reste étant couvert par de l'endettement. Afin d'améliorer la situation, la commune devra augmenter ses recettes en ajustant son taux d'imposition et ses taxes. Elle devra également optimiser ses dépenses et prioriser ses investissements.

Répartition des charges nettes 2024 par rapport à 2023



Le résultat extraordinaire provient majoritairement du passage au MCH2 avec un prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif (PA). Pour 2024 et ce, jusqu'en 2030, nous « bénéficierons » à ce titre d'un produit extraordinaire de CHF 912'538.00 par an correspondant à 10% de la valeur de notre PA sans les terrains et les forêts.

Le résultat total correspond à l'addition des 2 résultats susmentionnés à savoir un excédent de produits de CHF 34'429.91. Il sera viré au capital propre. Toutefois, c'est le résultat opérationnel qui doit retenir toute notre attention car il subira sur le long terme l'augmentation des charges liées (social, santé) et la stagnation voire diminution des revenus fiscaux.

Compte des investissements

Le compte des investissements boucle avec un excédent de charges de CHF 111'597.55.

Les investissements du patrimoine administratif terminé sont les suivants:

Investissements	Crédits votés	Montant des travaux	Différences
Rénovation bâtiment, Route d'Oron 4 à Ursy (AES)	120'000.00	120'000.00	0.00
Achat d'un tracteur multifonctions	145'000.00	145'000.00	0.00
Total	265'000.00	265'000.00	0.00

Et ceux reportés sur 2025:

- Rénovation bâtiment, route de Moudon 5 à Ursy
- Subventions cantonales rénovation Route de Moudon 5 à Ursy
- Transformation bâtiment Route de Blessens 21, Vauderens
- Aménagements routiers: crédit d'étude
- Adduction d'eau village d'Ursy
- Crédit d'étude mesures PGEE
- Mise en séparatif village d'Ursy
- Mesures PGEE secteurs Ursy-Vauderens et Vuarmarens
- Plan d'aménagement local
- Crédit d'étude nouvelle déchetterie

L'investissement du patrimoine financier reporté sur 2025 est:

- Transformation du bâtiment , Route de Morlens 36, Vuarmarens

En conclusion la commune d'Ursy poursuit ses investissements pour offrir à sa population des infrastructures et services de qualité.

L'intégralité des comptes 2024 (Compte de résultats et des investissements) est disponible sur le site www.ursy.ch. Ils seront soumis pour approbation lors de la prochaine assemblée communale.

Commune de Montet - Compte de résultats 2024

		Exercice 2024		Budget 2024		Exercice 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	321 717.92	32 903.25	316 350.00	31 700.00	291 676.46	47 837.55
01	Législatif et exécutif	43 055.20	-	55 815.00	-	42 622.89	-
02	Services généraux	278 662.72	32 903.25	260 535.00	31 700.00	249 053.57	47 837.55
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	68 789.64	21 668.75	64 350.00	21 000.00	57 366.09	42 242.75
14	Questions juridiques	19 475.20	-	11 750.00	-	13 057.10	-
15	Service du feu	29 911.15	21 668.75	31 320.00	21 000.00	29 463.65	42 242.75
16	Défense	19 403.29	-	21 280.00	-	14 845.34	-
2	FORMATION	714 217.10	1 420.50	686 423.00	1 178.00	679 339.80	25 393.25
21	Scolarité obligatoire	612 869.90	1 420.50	590 563.00	1 178.00	588 118.15	25 393.25
22	Ecoles spécialisées	100 792.25	-	95 460.00	-	88 940.20	-
23	Formation professionnelle initiale	554.95	-	400.00	-	2 281.45	-
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	68 185.99	-	81 390.00	-	59 009.46	-
32	Culture, autres	17 938.65	-	17 010.00	-	4 645.85	-
33	Médias	111.37	-	100.00	-	-	-
34	SPORT ET LOISIRS	50 135.97	-	64 280.00	-	54 363.61	-
4	SANTÉ	247 853.80	3 851.10	263 715.00	2 800.00	221 137.25	4 801.70
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	156 903.15	-	169 245.00	-	141 555.45	-
42	Soins ambulatoires	86 773.50	-	91 370.00	-	74 488.50	-
43	Prévention	4 177.15	3 851.10	3 100.00	2 800.00	5 093.30	4 801.70
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	262 803.92	772.40	253 650.00	700.00	224 702.55	745.10
52	Invalidité	150 118.10	-	140 855.00	-	134 511.20	-
53	Vieillesse et survivants	2 989.75	772.40	2 450.00	700.00	450.00	745.10
54	Famille et jeunesse	44 430.67	-	46 550.00	-	36 448.30	-

 Commune de Montet - Compte de résultats 2024

55	Chômage	9 842.00	-	9 160.00	-	9 120.50	-
57	Aide sociale et domaine de l'asile	55 423.40	-	54 635.00	-	44 172.55	-
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	80 095.99	-	91 535.00	-	82 827.99	1 709.20
61	Circulation routière	63 001.99	-	73 795.00	-	66 379.99	1 709.20
62	Transports publics	17 094.00	-	17 740.00	-	16 448.00	-
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	197 680.91	219 402.56	222 690.00	174 315.00	180 309.44	209 754.18
71	Approvisionnement en eau	50 248.40	50 248.40	46 025.00	46 025.00	51 976.72	51 976.72
72	Traitement des eaux usées	29 113.61	29 113.61	38 490.00	38 490.00	43 541.86	43 541.86
73	Gestion des déchets	88 206.78	75 410.25	92 000.00	48 400.00	62 415.99	46 872.50
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	175.00	-	8 350.00	-	420.00	-
77	Protection de l'environnement, autres	13 076.54	60 665.30	2 645.00	40 000.00	2 127.64	63 913.10
79	Aménagement du territoire	16 860.58	3 965.00	35 180.00	1 400.00	19 827.23	3 450.00
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	67 805.61	36 697.23	9 205.00	-	5 277.60	-
82	Sylviculture	63 363.55	36 697.23	4 745.00	-	2 059.00	-
84	Tourisme	4 442.06	-	4 200.00	-	3 218.60	-
85	Industrie, artisanat et commerce	-	-	260.00	-	-	-
9	FINANCES ET IMPÔTS	374 412.81	2 086 847.90	83 820.00	1 786 392.60	97 180.72	1 934 953.95
91	Impôts	28 697.60	1 705 167.65	32 660.00	1 460 400.00	-	-
93	Péréquation financière intercommunale	-	143 854.00	-	143 854.00	-	115 026.00
95	Part aux recettes sans affectation, autres	-	38 198.20	-	35 230.00	-	36 053.70
96	Administration de la fortune et de la dette	51 717.28	120 005.80	51 160.00	67 320.00	58 062.69	77 166.05
97	Redistributions	-	153.65	-	120.00	-	120.45
99	Postes non ventilables	293 997.93	79 468.60	-	79 468.60	-	79 468.60

 Commune de Montet - Compte des investissements 2024

		Exercice 2024		Budget 2024		Exercice 2023	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	25'642.50	43'450.00	30'000.00	16'000.00	90'646.40	14'999.90
02	Services généraux	25'642.50	43'450.00	30'000.00	16'000.00	90'646.40	14'999.90
5040.03	Installation de panneaux solaires (salle communale)	-	-	-	-	90'646.40	-
5040.04	Remplacement du parquet (salle communale)	25'642.50	-	30'000.00	-	-	-
6000.00	Report de terrain du PA au PF	-	43'450.00	-	-	-	-
6300.00	Subventions fédérales	-	-	-	16'000.00	-	14'999.90
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	159'875.70	-	160'000.00	-	-	-
34	SPORT ET LOISIRS	159'875.70	-	160'000.00	-	-	-
5030.00	Aménagement d'une place de jeux	159'875.70	-	160'000.00	-	-	-
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	52'177.80	18'382.40	108'445.80	-	26'874.20	-
61	Circulation routière	52'177.80	18'382.40	108'445.80	-	26'874.20	-
5010.04	Aménagement du Carrefour, chemin piétonnier et passage piéton	49'580.60	-	75'215.35	-	23'104.65	-
5010.05	Création d'un passage piéton - Route d'Ursy	2'597.20	-	33'230.45	-	3'769.55	-
6110.00	Participation de tiers	-	18'382.40	-	-	-	-
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	4'659.45	240.00	460'477.45	-	25'516.10	6'797.00
71	Approvisionnement en eau	4'659.45	-	457'292.45	-	25'516.10	-
5031.00	Rénovation du réservoir d'eau communal	4'659.45	-	457'292.45	-	25'516.10	-
72	Traitement des eaux usées	-	240.00	-	-	-	6'797.00
6370.00	Taxes de raccordements	-	240.00	-	-	-	6'797.00
79	Aménagement du territoire	-	-	3'185.00	-	-	-
5290.01	Participation PAD communale	-	-	3'185.00	-	-	-
9	FINANCES ET IMPÔTS	62'072.40	242'355.45	-	-	-	-
5900.00	Report de recettes au bilan	62'072.40	-	-	-	-	-
6900.00	Report de dépenses au bilan	-	242'355.45	-	-	-	-

Commune de Montet - Comptes 2024 - Résultats du compte général

	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
Charges d'exploitation			
30 Charges de personnel	210 205.40	231 668.00	251 119.85
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	442 402.18	417 275.00	371 140.37
33 Amortissements du patrimoine administratif	135 378.80	124 105.00	123 750.48
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	24 660.00	-	1 928.82
36 Charges de transfert	1 246 173.35	1 251 510.00	1 094 003.45
39 Subventions à redistribuer	-	-	-
Total des charges d'exploitation	2 058 819.73	2 024 558.00	1 841 942.97
Revenus d'exploitation			
40 Revenus fiscaux	1 705 167.65	1 460 400.00	1 627 119.15
41 Revenus régaliens et de concessions	-	-	-
42 Taxes	185 249.33	143 578.00	234 330.80
43 Revenus divers	60 665.30	40 000.00	63 913.10
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1 294.54	13 325.00	16 646.07
46 Revenus de transfert	229 490.27	187 794.00	162 465.31
49 Subventions à redistribuer	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	2 181 867.09	1 845 097.00	2 104 474.43
RESULTAT DE L'ACTIVITE D'EXPLOITATION	123 047.36	-179 461.00	262 531.46
34 Charges financières	50 746.03	48 570.00	56 445.14
44 Revenus financiers	142 228.00	93 520.00	83 494.65
RESULTAT PROVENANT DE FINANCEMENTS	91 481.97	44 950.00	27 049.51
RESULTAT OPERATIONNEL	214 529.33	-134 511.00	289 580.97
38 Charges extraordinaires	-	-	-439.25
48 Revenus extraordinaires	79 468.60	79 468.60	79 468.60
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	79 468.60	79 468.60	79 029.35
RESULTAT TOTAL, COMPTE DE RESULTATS	293 997.93	-55 042.40	368 610.32

Commune de Montet - Bilan au 31.12.2024

		01.01.2024	31.12.2024
1	ACTIF	6'657'216.06	6'757'749.86
10	Patrimoine financier (PF)	3'528'565.22	3'583'954.77
100	Disponibilités et placements à court terme	1'126'633.33	1'243'084.63
101	Créances	257'290.97	389'735.92
104	Actifs de régularisation	536'348.92	342'842.22
107	Placements financiers à long terme	26'000.00	26'000.00
108	Immobilisations corporelles PF	1'582'292.00	1'582'292.00
14	Patrimoine administratif (PA)	3'128'650.84	3'173'795.09
140	Immobilisations corporelles PA	3'090'304.74	3'148'806.47
142	Immobilisations incorporelles PA	32'180.10	18'822.62
145	Participations, capital social PA	6'166.00	6'166.00
2	PASSIF	6'657'216.06	6'757'749.86
20	Capitaux de tiers	2'487'572.59	2'350'211.60
200	Engagements courants	157'710.10	144'632.50
206	Engagements financiers à long terme	2'329'862.49	2'205'579.10
29	Capital propre	4'169'643.47	4'407'538.26
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital pro	662'909.91	686'275.37
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	635'748.98	556'280.38
299	Excédent (+) ou Découvert (-) du bilan	2'870'984.58	3'164'982.51

Commune de Montet - Commentaires sur les comptes 2024

Compte de résultats

Le résultat des comptes 2024 présente un excédent de produits de CHF 293'997.93. Comparé au budget 2024, ce résultat s'explique principalement grâce:

- aux rentrées fiscales des années précédentes,
- à la bonne gestion des dépenses effectuées,
- au bénéfice comptable effectué sur la vente des terrains agricoles annoncés.

Compte des investissements

Le résultat du compte d'investissements présente un excédent de charges de CHF 180'283.05.

Les investissements effectués et terminés sont les suivants:

- Remplacement du parquet de la salle communale: CHF 25'642.50 (Budget CHF 30'000.00)
- Report du terrain du Patrimoine administratif au Patrimoine financier: CHF 43'450.00 (écriture comptable pour la vente des parchets)
- Aménagement d'une place de jeux: CHF 159'875.70 (Budget CHF 160'000.00)
- Aménagement du carrefour, chemin et passage piéton: CHF 49'580.60 et participation de tiers de CHF 18'382.40

Les investissements en cours et reportés dans le budget 2025 de la commune d'Ursy sont les suivants:

- Création d'un passage piéton, Route d'Ursy 10
- Rénovation du réservoir d'eau communal

Permis de construire délivrés par la Commune en 2024

Secteur Esmonts

Gameiro Lopes Sabrina et Dinis	Transformation du cabanon de jardin et du couvert terrasse
Conus Fabrice et Catherine	Remplacement de la chaudière par une pompe à chaleur géothermie

Olgiati Stephan	Installation d'une pompe à chaleur air & eau extérieure
Romano Massimo	Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air/eau
Rochat Thierry	Construction d'un étang de baignade
Baeriswyl Georges et Boudry Emmanuella	Installation d'un couvert de terrasse, portail d'entrée et clôture autour de la propriété

Secteur Montet (Glâne)

Gavin Christine	Création d'un couvert à voitures et prolongement du mur de soutènement existant, avec dérogation à la distance à la route communale
Lurdes Bastos Rui et Maria	Création d'un escalier extérieur
Reichel Nicolas	Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur avec sonde géothermique
Mallez Amaury et Laurine	Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air/eau
Genoud Madeleine et Martine	Construction d'une véranda
Hue Grégory et Stagliano Claire	Construction d'un cabanon de jardin
Mader Beat	Installation de 54 m² de panneaux photovoltaïques en talus



Secteur Ursy

Dupont Philippe et Muriel	Mise en conformité des murs de soutènement et d'un jacuzzi, avec demande de dérogation à la distance à la route communale
Gameiro Carvalho Ivan et Aurélia	Installation d'une PAC air-eau pour remplacer le chauffage électrique
Gavillet Nicolas et Pamela	Construction d'une pergola. Construction d'un cabanon de jardin. Mise en conformité de deux murs existants
Commune d'Ursy	Remplacement du système de chauffage (ancienne école rénovée)
Ruef Bayiha Christine et Bayiha Raphaël	Remplacement chauffage électrique centralisé par une pompe à chaleur géothermique
Magnin Denise	Aménagement de places de parc
Ducrest Paul-Emile et Anita	Mise en conformité des aménagements extérieurs avec demande de dérogation à la distance à la route communale
Achek Anis	Création d'un couvert à voiture enterré avec demande de dérogation à la distance à la route privée affectée à l'usage commun
Oliveira Patricia et Julio	Réalisation d'une clôture et d'un cabanon de jardin
MP Immo Concept SA	Modification des cases de stationnement
Société de fromagerie régionale d'Ursy	Création d'un couvert sur les installations existantes
Masia Ludovic et Moïra	Construction d'un garage à voiture double
Kleeberg Marjorie	Ouverture d'une porte-fenêtre et d'une fenêtre en baie vitrée
Bourquenoud Nicolas et Caroline	Construction d'une véranda
Valente Nelson	Réalisation d'un forage dans la parcelle
Brasey Régis et Sophie	Piscine enterrée avec pompe à chaleur, muret et palissade brise-vue, dérogation à la distance à la route communale

Secteur Vauderens

Praz Pierre et Frey Lise	Construction d'un bûcher avec demande de dérogation à la distance par rapport à la forêt
Haddad Sam et Cerutti Haddad Suzanne	Mur en enrochement, mesure correctrice. Démolition du mur existant et aménagement d'un talus
Weber Emeline et Stéphane	Installation d'une pergola bioclimatique SkyMax Ultra
Ferreira dos Reis Joao Paulo et Da Rocha Ferreira dos Reis Elsa Maria	Construction d'un cabanon de jardin et murs de soutènement avec demande de dérogation à la distance à la route privée affectée à l'usage commun

Demierre Audrey	Modification en façade de l'habitation avec agrandissement d'une ouverture existante et fermeture d'une porte d'entrée. Construction d'un nouveau garage avec démolition de l'existant
CFF SA	Remplacement système chauffage à gaz par une pompe à chaleur
Winz David et Laurane	Création d'un abri vélo et d'un abri voiture. Dérogation distance à la route privée affectée à l'usage commun.

Secteur Vuarmarens

Carletta Sandro	Structure métallique pour agrandir et soutenir la terrasse existante
Maudonnet Patrick et Françoise	Pose d'une pergola bioclimatique
Conus Dominique et Claudine	Mise en conformité des aménagements extérieurs et pose d'un cabanon de jardin
Paradela Cortinhas João Marco	Remplacement de la PAC géothermie par une PAC air-eau

Anniversaires - 90 ans

(01.01.2025 - 30.04.2025)

Deux citoyens ont fêté leur nonantième anniversaire, entourés des autorités communales d'Ursy.

Monsieur Guenat Michel, Ursy, janvier 2025



Madame Sallin Marie-José, Esmonts, février 2025



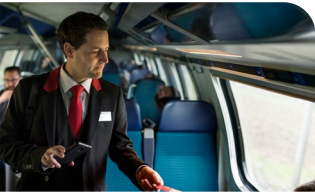
Nous leur adressons encore toutes nos félicitations, nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et la suite d'une retraite heureuse.

 Nouvelle carte journalière dégriffée Commune

En 2024, la carte journalière a été remplacée par une nouvelle carte journalière dégriffée commune, disponible exclusivement auprès des administrations communales.

Avec la carte journalière dégriffée Commune, vous pouvez voyager une journée entière dans toute la Suisse à partir de CHF 39.- (avec un abonnement demi-tarif) ou de CHF 52.- (sans demi-tarif), dans le rayon de validité de l'AG. Toutes les communes et les villes ont accès au même contingent valable pour toute la suisse via une application centralisée. Une fois le contingent épuisé, il n'est plus possible d'acheter une carte journalière dégriffée Commune.

La Commune d'Ursy réserve ce service uniquement à ses habitants-es. Les personnes extérieures voudront bien s'adresser à leur propre commune.



Toutes les informations utiles sont publiées sur le site internet www.ursy.ch

 Déménagez confortablement depuis chez vous!

Dès à présent, vous pouvez annoncer votre déménagement, sans devoir vous présenter au guichet de l'Administration communale.

Cette solution, qui s'appelle eDéménagement, vous permet d'annoncer facilement:

- Un changement de domicile à l'intérieur de votre commune actuelle.
- Un changement de domicile dans une autre commune de Suisse.

Comment procéder?

1. Aller sur le site internet communal www.ursy.ch et sélectionner le menu « Guichet virtuel ».
2. Sélectionner l'option eDéménagement et prendre connaissance de sa description.
3. Se connecter au guichet virtuel cantonal au moyen du lien à disposition, créer votre compte au besoin.
4. Compléter le formulaire sur le guichet virtuel.

Toutes les communes suisses ne sont pas encore affiliées à ce service. Toutefois si vous quittez une commune affiliée à eDéménagement pour vous installer dans une commune non encore inscrite, vous pouvez malgré tout enregistrer votre départ en ligne. Le système vous indiquera en cours de procédure les démarches à entreprendre pour enregistrer votre arrivée dans votre nouvelle commune.

Une annonce de déménagement sera toujours possible au guichet de l'Administration communale.

 Commander une attestation de domicile depuis chez vous!

Vous devez attester de votre domicile pour une démarche officielle ou dans un autre but?

Nous vous délivrons volontiers une attestation de domicile qui confirme votre adresse et la durée de votre résidence dans notre commune. Dès à présent **une commande d'attestation de domicile peut se faire en ligne ou directement au guichet de l'Administration communale.**

Comment procéder?

Commande en ligne:

1. Aller sur le site internet communal www.ursy.ch et sélectionner le menu « Guichet virtuel ».
2. Sélectionner le type d'attestation souhaitée et prendre connaissance de sa description.
3. Se connecter au guichet virtuel cantonal au moyen du lien à disposition, créer votre compte au besoin.
4. Compléter le formulaire sur le guichet virtuel.

 Déménagement à l'intérieur de la commune

En cas de déménagement à l'intérieur de la commune, nous vous prions d'annoncer votre nouvelle adresse auprès de l'administration communale, en présentant votre contrat de bail. Vous pouvez le faire par le biais du guichet virtuel ou en présentiel à nos guichets.

Les personnes qui déménagent au sein d'un même immeuble doivent également produire leur contrat de bail afin de relever le numéro de logement.

 Déclaration d'arrivée ou de départ – Obligation d'annonce de tiers

Toute personne telle que bailleur, gérant d'immeubles ou locuteur, qui loge un tiers contre rémunération pour une durée de plus de trois mois, est tenu d'annoncer l'arrivée de ce tiers dans les quatorze jours auprès du contrôle des habitants, conformément à la Loi sur le contrôle des habitants.

Cette obligation incombe également en cas de départ.

 Fête Nationale 2025

La fête nationale sera célébrée le jeudi 31 juillet 2025 à la salle communale d'Ursy.

Madame Isabelle Chassot, Députée au Conseil des Etats suisse, nous fera l'honneur et la joie de partager cette soirée.

Vous êtes cordialement invités à réserver cette date et à participer à cette manifestation.

D'autres informations vous seront communiquées dans le courant du mois de juillet.

 Statistiques communales au 31 décembre 2024

Ancienne commune d'Ursy:

Bionnens:	Femmes	36	61
	Hommes	25	

Esmonts:	Femmes	99	199
	Hommes	100	

Morlens:	Femmes	24	53
	Hommes	29	

Mossel:	Femmes	76	153
	Hommes	77	

Ursy:	Femmes	956	1'830
	Hommes	874	

Vauderens:	Femmes	396	817
	Hommes	421	

Vuarmarens:	Femmes	197	412
	Hommes	215	

3'525

Ancienne commune de Montet:

Montet:	Femmes	270	548
	Hommes	278	

Total des habitants au 1^{er} janvier 2025 (suite fusion): 4'073

 Réseau communal d'eau potable - Résultats des analyses 2024

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année de manière exhaustive..

Qualité microbiologique et chimique:

Tous les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.

	Bionnens	Esmonts	Mossel	Montet (Glâne)	Ursy - Vauderens	Vuarmarens	Morlens
Dureté en degrés français (moyenne)	23.3 ± 0.9	32.5 ± 1.3 à 33.8 ± 1.3	23.3 ± 0.9	35.0 ± 1.4 à 36.7 ± 1.4	29.4 ± 1.1 à 34.7 ± 1.4	34.0 ± 1.3	23.3 ± 0.9
Teneur en Nitrate (mg/L) (Tolérance à ne pas dépasser: 40 mg/L)	5 ± 3	19 ± 2 à 22 ± 2	5 ± 3	28 ± 3 à 32 ± 3	9 ± 1 à 24 ± 2	25 ± 2	5 ± 3
Traitement	aux UV	aux UV	aux UV	aux UV	aux UV	aux UV	aux UV

Provenance de l'eau:

- Eau de source et de puits
- Eau de l'AGSO (AVGG – Siviriez)
- Pour les villages de Vauderens, Vuarmarens et Ursy, l'eau des sources est mélangée avec l'eau provenant de l'AGSO

Adresse pour renseignement complémentaire:

Administration communale, 021 909 59 41, e-mail: commune@ursy.ch

AGSO = Association pour l'adduction d'eau Glâne Sud-ouest

AVGG = Association pour l'adduction d'eau Veveyse-Glâne-Gruyère

 Nuisances sonores

Les utilisateurs de tondeuses et autres machines à moteur thermique telles que tronçonneuses, débrousailluses etc. qui génèrent une nuisance sonore, sont tenus de respecter la quiétude du voisinage et il est vivement recommandé de n'employer ces machines qu'aux heures suivantes:

la semaine de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00

le samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 18h00

Le dimanche et les jours fériés interdiction formelle

 Entretien et nettoyage des routes

L'utilisation des routes communales et cantonales est nécessaire pour les travaux agricoles, les travaux forestiers et les travaux de chantier.

Ces travaux entraînent parfois des problèmes de dépôt de boue et de terre sur les routes, ce qui peut les rendre glissantes et dangereuses.

Les conducteurs sont invités à redoubler de prudence sur les tronçons souillés.

Les agriculteurs, les forestiers et les entrepreneurs sont, de leur côté, priés de les signaler par des panneaux adéquats et de procéder au nettoyage des chaussées le plus rapidement possible.

Les autorités comptent sur la compréhension et la collaboration de chacun.



Rénovation du bâtiment communal

Une modernisation au service de tous

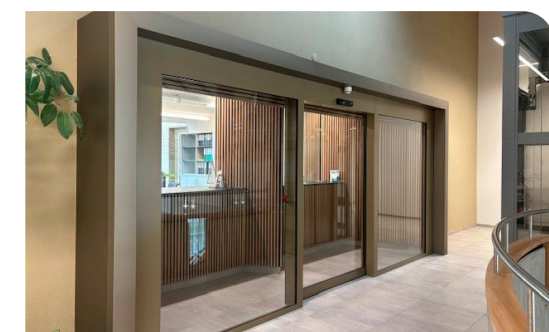
Dans une démarche d'entretien, de modernisation et d'efficacité énergétique, la Commune d'Ursy, en collaboration avec l'Association du Centre Sportif d'Ursy (ACSU) et la Paroisse d'Ursy, a mené à bien un vaste projet de rénovation du bâtiment communal.

Le permis de construire a été délivré le 15 novembre 2023, permettant le lancement des travaux le 7 février 2024 avec le déménagement des bureaux de l'administration communale au rez-inférieur. Aujourd'hui, nous avons le plaisir d'annoncer que ces travaux sont terminés, offrant ainsi à tous un bâtiment modernisé et plus performant.

Une rénovation énergétique et fonctionnelle réussie

Les aménagements entrepris ont permis d'améliorer significativement la performance énergétique du bâtiment tout en modernisant ses infrastructures:

- Remplacement du chauffage à mazout par un système plus respectueux de l'environnement (chauffage au bois/pellets).
- Isolation thermique renforcée pour réduire la consommation énergétique.
- Remplacement des fenêtres pour une meilleure efficacité thermique et acoustique.



Des espaces intérieurs modernisés

Parallèlement à ces améliorations énergétiques, plusieurs réfections intérieures ont été réalisées:

- Pose d'un nouveau carrelage dans les espaces communs.
- Travaux de peinture pour rafraîchir et harmoniser les lieux.
- Installation de nouveaux guichets d'accueil pour une meilleure organisation et accessibilité des services administratifs.
- Remplacement des sanitaires.
- Rénovation du sol de la salle de gym.

Des aménagements extérieurs optimisés

Les abords du bâtiment ont été repensés afin d'améliorer l'accessibilité et l'esthétique des lieux, offrant un cadre agréable et moderne aux citoyens.

Nous remercions chaleureusement tous les citoyens, collaborateurs et partenaires pour leur patience et leur compréhension durant cette période de travaux.

Afin de vous présenter le résultat de cette transformation, nous vous invitons à une journée portes ouvertes le **vendredi 4 juillet 2025 de 14 heures à 20 heures**. Réservez la date et venez découvrir un bâtiment communal modernisé, fonctionnel et écoresponsable!

Le Conseil communal



1^{ère} cliente au guichet

Élimination du gazon

Un accès en libre-service désormais disponible

Un accès en libre-service pour l'élimination du gazon uniquement a été mis en place à la déchetterie d'Ursy. Un chemin a été aménagé à côté du compacteur pour faciliter le dépôt et garantir une utilisation simple et sécurisée.

Ce dispositif, actuellement en phase de test, a pour objectif de permettre aux habitants de se débarrasser de leurs déchets de gazon plus librement, tout en maintenant une gestion efficace des déchets verts.

Nous invitons les usagers à respecter les consignes affichées sur place et à utiliser ce nouveau service de manière responsable.

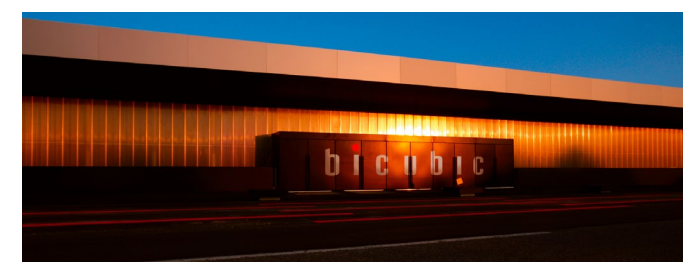


Bicubic

La commune dispose de 5 abonnements pour la saison culturelle du Bicubic.

Les réservations se font par téléphone auprès de l'administration communale.

Plus de renseignements sur www.bicubic.ch



Consommons local

Appel aux producteurs et points de vente directe!

Dans une volonté de favoriser une consommation locale, saine et respectueuse des saisons, la commune souhaite recenser les producteurs locaux proposant de la vente directe, les points de vente de produits du terroir, ainsi que les structures mettant à disposition des paniers ou autres formes d'approvisionnement local.

Ce recensement a pour objectif de créer un guide pratique destiné aux habitantes et habitants, pour mieux connaître les ressources locales et soutenir l'activité agricole ainsi que l'économie de proximité.

Vous êtes productrice ou producteur local, vendez en direct, ou proposez des paniers de produits du terroir?

Merci de vous annoncer auprès de l'administration communale, par téléphone, par courriel ou directement au guichet.

Ensemble, valorisons nos richesses locales!

Repas à domicile

Toute personne au bénéfice de l'AVS ou de l'AI, ainsi qu'en incapacité temporaire de confectionner son repas et n'ayant pas d'autre personne apte à le faire dans le ménage (sur présentation d'un certificat médical) peut bénéficier des repas à domicile.

La passation des commandes se fait auprès du Service des repas à domicile de la Glâne-Sud:

Par téléphone au 021 909 02 59, le mardi et le vendredi matin de 8h30 à 9h30.

Subsidés pour la réduction des primes à l'assurance-maladie en 2025

Des informations détaillées sur l'octroi des subsides à l'assurance-maladie peuvent être obtenues auprès de:

- l'administration communale au 021 909 59 41
- de la Caisse cantonale de compensation AVS au 026 305 45 00
- sur le site de la caisse cantonale de compensation AVS www.caisseavsf.ch/

Des formulaires de demande sont également à votre disposition auprès de l'administration communale.

Pèlerinage des Marches 2025

Il est une coutume du village de Montet que des marcheurs se rendent de Montet à Bulle, dans la nuit de dimanche de Pentecôte.

Cette année, le pèlerinage annuel aura lieu dans la nuit de samedi à dimanche de Pentecôte, le 8 juin.

Rendez-vous chez Monsieur et Madame Marcel et Monique Richoz, à 01h00, chemin des Corbettes 2, à Montet.

Pour tout renseignement, merci d'appeler Monique Richoz au 079 775 56 50.

📅 **Agenda des manifestations et lotos à Ursy** (jusqu'en juillet 2025)

17 ET 18 MAI 2025	
Course VTT	
7 ET 8 JUIN 2025	
Concert Mi K Do	
14 JUIN 2025	
Concert école de musique	
18 AU 22 JUIN 2025	
50 ^{ème} anniversaire de la Jeunesse d’Ursy	
5 ET 6 JUILLET 2025	
Tournoi FC Ursy	
12 JUILLET 2025	
Bal des pompiers à Vuarmarens	
31 JUILLET 2025	
Fête Nationale à Ursy	
LOTOS	
11 mai 2025	loto de la Jeunesse d’Ursy
25 mai 2025	loto FC Ursy / football des enfants
19 juin 2025	loto 50 ^{ème} anniversaire Jeunesse (seulement le soir à 20h00)

★ **L'école d’Ursy fait son cirque**

Le chapiteau de Gommette & Gabatcho sera présent à Ursy du 1^{er} mai au 27 juin 2025. Les élèves de l'école auront le plaisir de découvrir les arts du cirque durant une semaine. Ils présenteront, à leurs proches et sur invitation, le fruit de leur travail lors d'un spectacle.



Nous félicitons les heureuses gagnantes du concours « Des gouttes d'eau du Marais de Naudry »: Mme Coralie Trentini, Mme Françoise Gachet et Mme Anita Vuagniaux-Gremaud, qui remportent chacune deux billets pour une représentation.

Les enseignants se réjouissent de vivre cette expérience unique avec leurs élèves.

Les copeaux utilisés autour du cirque pourront être récupérés. Ils seront à votre disposition durant la semaine du lundi 30 juin. Profitez-en!

« **Le cirque est un bout de monde, où chacun y fait le sien.** »
Rémy Donnadieu

😊 **Ursy s'Anime**

Nous sommes heureux de vous retrouver lors de nos manifestations tout au long de l'année. Votre présence et votre enthousiasme sont la clé de leur succès!

Un grand merci à tous pour votre participation à notre traditionnelle course aux œufs! Le Lapin de Pâques a été ravi de passer la journée avec tous les enfants et de partager ce moment de joie.



Retrouvez toutes les informations sur www.ursysanime.ch .	
Agenda Ursy s'Anime 2025	
27 SEPTEMBRE 2025	
Marché d'automne	
4 OCTOBRE 2025	
Bourse d'automne	
1^{ER} AU 24 DÉCEMBRE 2025	
Fenêtres de l'Avent	

⚙️ **Repair Café**

Samedi 27 septembre 2025 (dans le cadre du marché d'automne)

Repair café c'est quoi?

Des ateliers de co-réparation ou des bricoleurs passionnés partagent leurs savoir-faire avec des personnes apportant leurs objets en panne afin de les réparer.

Recherche de bénévoles

- Vous êtes un as du bricolage
- Vous préférez réparer plutôt que jeter
- Vous souhaitez transmettre votre savoir-faire
- Vous avez envie d'aider les autres
- Vous avez un peu de temps à consacrer

Contact inscriptions bénévoles:

Administration communale d'Ursy
021 909 59 41, commune@ursy.ch

Se recommande: Commission de développement durable

Une solution qui simplifie votre vie en tant que parents

Inscription facilitée

- Avec **MonAES**, l'inscription de vos enfants est un jeu d'enfant, que vous utilisiez un smartphone, une tablette ou un ordinateur.

Tout en un coup d'œil

- Avec **MonAES**, vous visualisez les prestations auxquelles vos enfants sont inscrits via un agenda très simple d'utilisation.

Que faire en cas d'absences ?

- Grâce à l'agenda de **MonAES**, vous annoncez les absences de vos enfants, comme les « dépannages », en moins de temps qu'il n'en faudrait par téléphone.

Fini les factures

- Avec **MonAES**, les prestations se paient à l'avance, électroniquement, au moyen d'un paiement QR.

Et encore...

- Annonce des personnes que vous autorisez à venir chercher vos enfants à la structure.
- Téléchargement de documents requis par la structure.
- Affichage du solde de votre compte en tout temps.
- Accès au détail de vos versements et de vos dépenses en temps réel.
- Stockage sécurisé de vos données (hébergement en Suisse).

Retrouvez **MonAES** sur **ursy.monportail.ch**

Comment faire ?
Voici les principales étapes à suivre pour vous inscrire et utiliser **MonAES**.

Pour en savoir +, consultez les vidéos disponibles sur la page de connexion.

Vidéos MonPortail

1 Créer un compte d'accès

- Saisissez l'adresse de **MonPortail** dans un navigateur Web et créez votre accès en remplissant les informations vous concernant et celles concernant vos enfants.
- (si vous avez déjà un identifiant **MonPortail**, veuillez l'utiliser en remplaçant votre mot de passe - bouton Mot de passe oublié - si nécessaire)*

Créer mon accès

2 Se connecter à MonPortail

- Une fois votre accès validé, connectez-vous avec l'identifiant et le mot de passe que vous avez choisis.

Connexion

3 Inscrire un enfant

- Cliquez sur le bandeau bleu afin de compléter l'inscription de votre enfant à **MonAES**. Vous recevrez une confirmation par e-mail une fois votre contrat validé.

Inscrivez votre enfant

4 Gérer l'agenda

- L'agenda est rempli selon la fréquentation souhaitée. Vous pouvez procéder à des changements selon le règlement en vigueur (excuses, dépannages).

Alix ALPINA

06:45-08:00 / Accueil
Accueil matin

5 Payer les prestations

- Les coordonnées pour alimenter votre compte **MonPortail** se trouvent dans la rubrique **Palements**.

Palements

ursy.monportail.ch



RETRAITÉ/E

Les criminels connaissent vos faiblesses!

La Police vous informe!

Foyer Sainte-Marguerite
Vuisternens-devant-Romont
22 mai 2025 à 14h
Entrée gratuite

L'app iGlâne

Plus besoin de rechercher l'information, laissez-la venir à vous.

- La déchetterie est fermée ?
- Un nouvel emploi à la commune ?
- Un problème avec le réseau d'eau ?
- Le Ski club fête ses 50 ans ?
- Des risques d'inondation ?
- La route est détournée ?

Recevez toutes les dernières informations communales grâce à iGlâne !

Téléchargez dès maintenant iGlâne !

TIRS OBLIGATOIRES 2025

Stand de tir de PORSEL

1^{ère} séance : Dimanche 18 mai de **9h00 à 11h45**

2^{ème} séance : Samedi 7 juin de **13h15 à 15h30**

3^{ème} séance : Dimanche 31 août de **9h00 à 11h45 et 13h15 à 15h30**

Nous vous prions de vous munir de :

- votre livret de service
- votre livret de tir / performance
- votre carte d'identité
- la feuille d'étiquettes remise par le département militaire fédéral

RAPPELS IMPORTANTS

Le tir obligatoire et le tir en campagne doivent aussi être effectués pour les personnes qui ont une arme en prêt et celles qui désirent garder leur arme à la fin de leur service !

Le tir en campagne 2025 aura lieu le vendredi 23 mai de 18h00 à 20h00, le samedi 24 mai de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 18h30 et le dimanche 25 mai de 9h00 à 11h30 au stand de Porsel pour le fusil 300m et pour le pistolet 25m.

Ces tirs peuvent servir de preuves de tirs pour les détenteurs d'autorisations exceptionnelles d'acquisition d'armes.

Tout le monde peut participer à ces deux tirs !

Société de tir de PORSEL
www.tirporsel.ch

TABLES CONVIVIALES

VOUS AVEZ 60 ANS OU PLUS ?

NOUS VOUS PROPOSONS DE PARTAGER UN MOMENT DE CONVIVIALITÉ AUTOUR D'UN REPAS DE MIDI À PRIX SPÉCIAL !

MENU: CHF 20.-* | ENTRÉE, PLAT, DESSERT, EAU

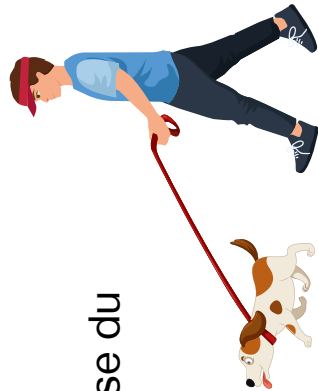
RÉSERVATION POSSIBLE JUSQU'À 3 JOURS AVANT LA DATE DIRECTEMENT AUPRÈS DU RESTAURANT EN S'ANNONÇANT POUR LA TABLE CONVIVIALE

CALENDRIER 2025	
LA BELLE-CROIX - ROMONT	
LE DEUXIÈME LUNDI DU MOIS	DATES: 12.05 09.06 14.07 11.08 08.09 13.10 10.11
RÉSERVATION:	026 565 29 79
L'ITALIANO - VILLAZ-ST-PIERRE	
LE QUATRIÈME JEUDI DU MOIS	DATES: 22.05 26.06 24.07 28.08 25.09 23.10 27.11
RÉSERVATION:	026 653 09 00
LE PASSAGE 66 - VUISTERNENS-DVT-ROMONT	
LE PREMIER MERCREDI DU MOIS	DATES: 07.05 04.06 02.07 06.08 03.09 01.10 05.11
RÉSERVATION:	026 655 03 90
*MENU À CHF 16.-	
CAFÉ DE L'UNION - LA JOUX	
LE DERNIER LUNDI DU MOIS	DATES: 28.04 26.05 30.06 28.07 25.08 29.09 27.10 24.11
RÉSERVATION:	026 921 16 97
LA CHAUMIÈRE - URSY	
LE DEUXIÈME SAMEDI DU MOIS	DATES: 10.05 14.06 12.07 13.08 11.10 08.11
RÉSERVATION:	021 909 50 23
AUBERGE DU LION D'OR - SIVIRIEZ	
LE DERNIER MERCREDI DU MOIS	DATES: 28.05 25.06 30.07 27.08 24.09 29.10 26.11
RÉSERVATION:	026 656 13 31
LA CROIX-BLANCHE - CHÂTONNAYE	
LE TROISIÈME MARDI DU MOIS	DATES: 20.05 17.06 15.07 19.08 16.09 21.10 18.11
RÉSERVATION:	026 658 14 94

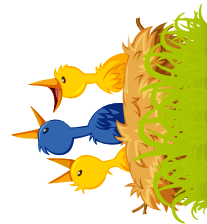
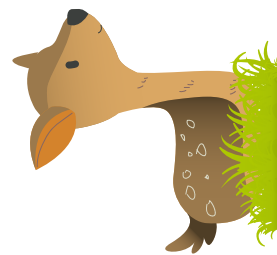
Protégeons les animaux de la forêt

Au printemps et au début de l'été, c'est le temps des naissances! Les animaux sauvages élèvent leurs petits et ont particulièrement besoin de calme.

Tenons les chiens en laisse du
1^{er} avril au 15 juillet



Restons sur les chemins et
les sentiers forestiers



Evitons de toucher les
animaux ou de les déplacer

Merci !

Des provisions... providentielles



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DFE
Approvisionnement économique du pays

Calculateur de
provisions domestiques



La jeunesse d'Ursy fête ses 50 ans!

Chères habitantes, chers habitants de la Commune d'Ursy,

La Jeunesse paroissiale a l'honneur de célébrer son 50^{ème} anniversaire! Pour marquer cette occasion spéciale, nous avons imaginé un événement festif placé sous le signe de la convivialité et des couleurs ensoleillées de « Caramba 25' ». Cette fête se déroulera du 18 au 22 juin 2025.

Nous mettons tout en œuvre pour faire de cet événement un moment inoubliable. Pour cela, nous avons besoin de la précieuse collaboration de chacune et chacun. Nous vous remercions par avance pour l'accueil que vous réserverez aux personnes sollicitant votre aide. Si vous souhaitez vous engager en tant que bénévole, vous pouvez également vous inscrire sur le site internet: <https://ursycaramba25.ch/benevoles>.

Les préparatifs avancent à grands pas, et nous nous réjouissons de vous proposer un programme riche et varié. À cette occasion, nous aménagerons une place de fête avec une cantine à la sortie d'Ursy en direction de Rue, afin d'offrir un espace convivial et festif à toutes et tous. À noter qu'une restriction de circulation sera mise en place durant toute la manifestation, avec certaines interdictions ponctuelles.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter un membre du comité d'organisation (la liste est disponible sur www.ursycaramba25.ch).

Nous vous adressons un immense merci pour votre soutien, votre compréhension face aux éventuels désagréments inhérents à l'organisation d'un tel événement et votre engagement! Ensemble, faisons de cette fête un magnifique succès!

Bien cordialement,
Le Comité d'organisation

CARAMBA 25'

18 JUIN | MUSIQUE & AFTERWORK *
* MÚSICA & TRABAJO
REPAS DES ENTREPRISES | DÈS 17H00 | AFTERWORK
CONCERTS | FUSION MASTERY | RISE | SWISS CROSSROADS
BLUES BAND | BUCKLE UP

19 JUIN | JOURNÉE DES ENFANTS & LOTO *
* DÍA DEL NIÑO Y LOTERÍA
DÈS 10H00 | RALLYE DES ENFANTS | ANIMATION
ASSIETTE FRIBOURGEOISE | MINI-DISCO | GRAND LOTO
BAR & AMBIANCE

20 JUIN | SOIRÉE DES ANCIENS *
* VELADA DE MAYORES
DÈS 16H00 | SOUPER DES ANCIENS MEMBRES | BAR & AMBIANCE | DJ YOAN DUMAS À LA TONNELLE | CONCERT DE SUPERNOVA

21 JUIN | C'EST LA FÊTE! *
* QUE FIESTA!
DÈS 10H00 | EXPOSITION DE VIEILLES VOITURES | RALLYE DES JEUNESSES | BROCHE À LA CANTINE | DJ YOAN DUMAS À LA TONNELLE | SOIRÉE ANARCHY BY GLOBULL

22 JUIN | MOMENTS EN FAMILLE *
* TIEMPO EN FAMILIA
DÈS 11H00 | UNIQUEMENT EN CAS DE BEAU TEMPS
SNACK ET TONNELLE PAR LA JEUNESSE

Programme
et informations
URSYCARAMBA25.CH



UNE ADMINISTRATION COMMUNALE À VOTRE SERVICE

Réception téléphonique

Lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
(sauf vendredi après-midi fermé)

Secrétariat général

021 909 59 41
commune@ursy.ch

Contrôle des habitants

021 909 08 41
habitants@ursy.ch

Service des finances

021 909 59 57
finances@ursy.ch

Service technique

021 909 08 42
commune@ursy.ch

Horaire d'ouverture des guichets

Lundi	8h30 à 11h30	16h à 19h
Mardi	8h30 à 11h30	Fermé
Mercredi	8h30 à 11h30	Fermé
Jeudi	8h30 à 11h30	13h30 à 17h
Vendredi	8h30 à 11h30	Fermé

Jours de fermeture en 2025

Ascension	Jeudi et vendredi 29 et 30 mai 2025
Pentecôte	Lundi 9 juin 2025
Fête Dieu	Jeudi et vendredi 19 et 20 juin 2025
1 ^{er} août	Vendredi 1 ^{er} août 2025
Assomption	Vendredi 15 août 2025
Immaculée Conception	Lundi 8 décembre 2025
Noël	Lundi 22 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026

Vacances d'été

Du jeudi 31 juillet 2025 au
vendredi 8 août 2025, inclus

